

La Gazette Royale

Périodique fondé en 1957 - Nouvelle série trimestrielle - Le numéro : 4,50 euros - Abonnement : 15,00 euros

De la nébuleuse démocratique à une restauration de la monarchie

Affirmer que la monarchie est à nouveau envisageable en France peut paraître incongru, voire provocateur. Depuis quelques décennies, la démocratie n'est-elle pas devenue la norme, le régime auquel tous les peuples de la terre sont priés d'adhérer au plus vite sous peine de se voir appliquer le droit d'ingérence ! De plus, ce régime semblerait tendre à retrouver de la vigueur en perdant ses qualificatifs. Oubliées les démocraties "populaires" et, par opposition, les démocraties "occidentales". Quelques rares politiciens se risquent encore à évoquer des démocraties "musclées" en attendant que les spécialistes trouvent un mot plus approprié pour désigner le régime de ces pays qui en prennent à leur aise avec les dogmes d'aujourd'hui, ceux des Droits de l'Homme. A leur tour, les démocraties "libérales" cèdent le pas à "La démocratie".

La démocratie ne se définit plus, elle est. Tous en parlent mais le concept est abandonné à la libre interprétation de chacun. La nébuleuse qui en découle permet d'entretenir l'*illusion démocratique*, paravent pratique de tous ceux qui recherchent le pouvoir. En même temps, cette nébuleuse laisse les coudées franches à ses praticiens et les conduit inexorablement à une surenchère permanente. Le bien commun se fourvoie vers l'abolition des lois naturelles et le remplacement de celles-ci par toutes les licences. Mais si, à titre individuel, il est possible de se soustraire au surnaturel, au prix d'une damnation dans l'au-delà, il est impossible pour un peuple de ne pas respecter sur le long terme l'ordre naturel ; le pays s'enfoncé plus ou moins rapidement dans la décadence et la démocratie s'essouffle.

Réalistes, les monarchistes se doivent d'être cohérents en se situant eux-mêmes résolument hors des idéologies nées de l'utopie démocratique. Ce n'est qu'à ce prix qu'ils auront quelques chances d'être entendus et suivis. Loin des complaisances dissolvantes ou des invectives stériles, leur action vise à s'adresser à la raison humaine pour une reconquête durable. L'objectif est apparemment peu mobilisateur. Nos lecteurs, qui ont expérimenté cette action alimentée par la réflexion développée dans les groupes d'étude et par un soutien spirituel adéquat, savent combien elle devient vite, au contraire, passionnante et efficace. Aussi nous encourageons tous les cercles à faciliter la création d'au moins un groupe d'étude et aux lecteurs isolés à rejoindre un cercle ou à demander l'aide de l'UCLF pour créer un groupe d'étude. Par ce travail, ils auront servi et fait avancer la monarchie.

Pierre Bodin

Il y a cent trente ans : le Congrès de Berlin

En ces temps où la Commission de Bruxelles fait les yeux doux à la Serbie et où la diplomatie allemande est fortement impliquée dans les Balkans, il n'est pas inutile d'évoquer un événement historique qui eut lieu il y a cent trente ans, à une époque où justement le Chancelier Bismarck proclamait et appliquait le désintéret de l'Empire allemand pour tout ce qui se passait dans cette zone européenne. Le Congrès de Berlin se tint du 13 juin au 13 juillet 1878 et accoucha d'un traité en 64 articles. Il faisait suite à une nouvelle guerre russo-turque et à l'inquiétude des principales puissances européennes quant à des gains territoriaux jugés excessifs de l'Empire des tsars. Le congrès limita les acquisitions de la Russie, donna Chypre à la Grande-Bretagne et la Bosnie-Herzégovine à l'Autriche-Hongrie. La Russie s'estima flouée par ces décisions, manifesta sa mauvaise humeur à l'Allemagne, mais dès 1881, l'alliance des Trois Empereurs (Allemagne, Autriche-Hongrie, Russie) voyait le jour et était renouvelée en 1884. Bismarck, qui se flattait d'être "un honnête courtier", se tirait sans encombre de cette crise européenne et voyait son influence dans les chancelleries à son apogée. Notons que la France participa au Congrès de Berlin.

Si j'ai évoqué ce point d'histoire, ce n'est pas par passéisme, mais plutôt pour me demander si la France de 2008 ou des années qui viennent ne pourrait pas, elle aussi, jouer les honnêtes courtiers en Europe. Il semble en tout cas que M. Chirac, lorsqu'il se rencontrait avec M. Schröder et M. Poutine, ait voulu se cantonner dans ce rôle, et c'est très bien ainsi. En fait, depuis le Traité de Versailles, il apparaît que nos gouvernants aient le plus

souvent cherché à enfoncer un coin entre Berlin et Moscou. Que Jacques Chirac ait pu apporter du nouveau dans ce domaine est à mettre à son actif. Son successeur au Palais de l'Élysée semble, maintenant, vouloir aligner la politique française sur celle des États-Unis d'Amérique, qui, eux-mêmes, avec Madame Condoleezza Rice au Département d'État, demeurent fermement dans la ligne du Traité de Versailles, du principe des nationalités et donc de la Société des Nations. Revenir à une approche étatique de la politique française me paraît donc être une priorité, d'autant plus que la Commission de Bruxelles n'a d'autre politique que celle du carnet de chèques.

Il ne manque pas de domaines dans lesquels le Quai d'Orsay pourrait jouer les honnêtes courtiers. Tout d'abord naturellement les Balkans où la France n'a pas d'intérêts. Certes, les États balkaniques font désormais partie de "l'Union pour la Méditerranée : Processus de Barcelone", tel que cette nouvelle association a été portée sur ses fonts baptismaux par le Président Sarkozy le 13 juillet dernier. Mais, cette association est trop vague pour que les intérêts de notre pays y soient vraiment en jeu. En second lieu, notre Ministère des Affaires Étrangères pourrait offrir ses bons offices entre Américains et Russes, alors que la Commission de Bruxelles n'est trop souvent qu'un faire-valoir de la Maison Blanche. Enfin, puisque les Français rêvent toujours d'une grande politique arabe, nous pourrions sans illusion là aussi jouer les honnêtes courtiers. En tout état de cause, mieux vaudrait une politique fondée sur nos propres intérêts que cet alignement sur la

Commission de Bruxelles qui fait de notre diplomatie une diplomatie en trompe-l'œil, car non fondée sur les intérêts fondamentaux de l'État français.

Si j'ai rappelé l'action conciliatrice de Bismarck au Congrès de Berlin, c'est pour souligner que toute politique doit être limitée. Ce qu'il y a d'inquiétant dans la politique de la Commission de Bruxelles est que cette instance se mêle de tout et du reste. Pourtant, alors que la sécurité extérieure de l'Union européenne dépend de l'engagement militaire des USA en sa faveur, il n'y a pas de quoi pour nos eurocrates à pavoiser. Que la France de M. Sarkozy pratique l'alignement sur la Commission de Bruxelles, pour ne pas dire sur l'ONU, ne peut qu'inquiéter car, de par-là même, nos gouvernants en sont réduits à nier toute diplomatie active. Les faits seront là pour le leur rappeler. Cent trente ans après le Congrès de Berlin, la torpeur du vieux continent est telle qu'il faut se demander si une puissance européenne a encore le courage de plaider "pro domo". En tout état de cause, pour la politique française, l'étude des faits historiques ne peut qu'être bénéfique, puisque nos principaux voisins que sont les Allemands semblent de nos jours avoir oublié les leçons du passé et la diplomatie bismarckienne pour nourrir, à nouveau, des ambitions mondiales. Que nos gouvernants actuels ne les rappellent pas à la raison n'est pas à mettre à l'actif de ces gouvernants.

Fait le 23 juillet 2008

Pierre Campguilhem

Communiqué

Pour des raisons personnelles, Hugues Saclier de la Bâtie, président de l'Union des Cercles Légitimistes de France depuis 1996, a remis sa démission.

Pierre Bodin assume désormais la présidence de l'Union et Dominique Coudé la vice-présidence.

Hugues Saclier de la Bâtie conserve la direction de *La Gazette Royale*.

McCain versus Obama

Avec la course pour l'élection présidentielle du 4 novembre prochain qui entre dans sa dernière ligne droite, c'est l'occasion d'examiner l'un de ses derniers faits marquants, à savoir la tournée européenne d'Obama et quelques grandes propositions de politique internationale des deux candidats, vainqueurs des primaires : le républicain John Sidney McCain et le démocrate Barack Hussein Obama.

Tout d'abord, une petite précision afin de rassurer certains lecteurs de *La Gazette Royale*. Ce n'est pas parce que j'écris quelques lignes sur ce sujet que je suis un suppôt des États-Unis, un partisan des régimes démocratiques ou encore du système électoral américain, système qui fait, comme en France par ailleurs, la part belle à l'argent-roi et à la démagogie. Mais il ne nous est pas interdit d'en parler d'un point de vue royaliste et d'autant plus librement que, quelque soit le vainqueur, les conséquences seront importantes sur la scène internationale.

Le mois de juillet a vu les deux adversaires s'affronter à distance dans le domaine de la politique étrangère. McCain a affirmé ses positions vis-à-vis de la guerre en Irak et en Afghanistan, mais a aussi rencontré le dalaï lama en visite sur le sol américain. De son côté, Obama a effectué un voyage au Proche et au Moyen-Orient où il a montré un soutien très marqué à Israël, puis a

enchaîné avec une tournée de trois grandes capitales européennes.

C'est à l'occasion de cette tournée que les médias français et européens ont encore davantage sombré dans l'hystérie "obama-maniaque". A chaque nouvelle élection américaine, il n'y a en fait jamais de surprise, leur soutien est tout entier acquis au candidat démocrate. Le fait qu'Obama soit d'origine africaine et soit encore plus mondialiste que les autres a encore renforcé cette tradition de nos grands médias politiquement corrects.

Donc, Obama a entamé son périple européen le 24 juillet par une visite à Berlin où, après sa rencontre avec le chancelier Angela Merkel, il a pris la parole devant plusieurs dizaines de milliers de personnes au pied de la colonne de la Victoire, dans le quartier du Tiergarten. Il a vanté le partenariat transatlantique, la "construction" européenne (il est évident que les États-Unis préfèrent avoir en face d'eux une seule et unique Union européenne soumise et intégrée dans sa quasi-totalité à l'OTAN plutôt que plusieurs États-nations réellement indépendants), a parlé d'un monde sans armes nucléaires, a dénoncé le réchauffement de la planète et la guerre au Darfour. Par là, il a montré qu'il comptait

bien apporter son eau au moulin de l'utopie mondialiste. Faux modeste, le candidat démocrate a même osé la référence à Kennedy, Reagan et Clinton, trois présidents qui ont marqué l'histoire de Berlin. Mais son discours est quand même apparu contradictoire. En effet, d'un côté, il propose le retrait du gros des troupes américaines en Irak afin qu'il n'y en ait plus aucune d'ici 2013, de l'autre, il a plaidé le 26 juillet, à Londres, pour l'envoi de renforts en Afghanistan.

Lors de cette troisième étape, il a insisté sur la nécessité de renforcer les troupes de l'ISAF en Afghanistan, ce qui concerne aussi la France qui y participe. L'étape parisienne, un jour plus tôt, fut courte mais néanmoins riche en enseignement sur les rapports Obama-Sarkozy. D'entrée, il a fallu que Barack Obama prenne la peine de préciser qu'il n'était que candidat, parce que l'accueil ressemblait à s'y méprendre à celui réservé aux chefs d'États. Il ne manquait que le drapeau américain dans les salons de l'Élysée. Tout comme pour sa politique intérieure, la "rupture" prônée naguère par l'ancien candidat Sarkozy n'aura pas lieu, l'alignement sur les États-Unis et la dilution de nos intérêts avec ceux de l'Europe "otanisée" s'étant encore accentuée. Comme l'ensemble des grands médias, il n'a pas caché sa préférence pour Obama. Sur le changement climatique, les relations transatlantiques et l'Afghanis-

tan, le président français a montré son parfait accord. A noter son propos stupide prononcé lors de la conférence de presse commune : “envoyer des hommes supplémentaires pour que le Moyen-Âge ne revienne pas en Afghanistan est une décision stratégique”. Le Moyen-Âge, ce n’est pas seulement l’image caricaturale qu’en donnent certaines émissions ou manuels scolaires, c’est aussi l’esprit chevaleresque, la littérature et l’amour courtois, l’élan de foi qui aboutira à la construction de magnifiques cathédrales, la création des premières universités européennes, toutes choses bien évidemment aux antipodes de l’obscurantisme des Talibans.

Quoi qu’il en soit, les pacifistes de tous poils risquent d’être déçus par Obama, car ce n’est pas tellement l’ingérence américaine dans certaines régions du monde qu’il veut remettre en cause, c’est plutôt qu’il veut faire porter davantage l’effort par les alliés de l’OTAN. Le président Sarkozy, souvent partisan d’une politique d’alignement néfaste à nos intérêts nationaux, est pourtant satisfait et espère l’élection de son nouvel ami.

Un bon exemple est le dossier du nucléaire iranien. Tout le monde se souvient que M. Sarkozy s’était engagé, s’il était élu président, à empêcher l’Iran d’utiliser ses progrès dans le nucléaire civil à des fins militaires, quitte à réclamer des sanctions à l’ONU. Obama, lui, a promis qu’il n’hésiterait pas à rendre visite au président iranien

Ahmadinejad pour négocier l’arrêt du programme d’armement nucléaire. Du coup, M. Sarkozy, avec son ministre des Affaires Étrangères, M. Kouchner, jusqu’alors partisans d’une politique de sanctions, change d’avis. Mais si Obama n’est pas élu, que va-t-il faire ? L’Iran est de toute façon déjà vainqueur, car son objectif était de gagner un maximum de temps et les atermoiements sans fin de la communauté internationale le lui ont permis.

Quid de John McCain, le candidat républicain ? Son étiquette officielle explique qu’il soit tant méprisé par les médias et la classe politique française, président de la république en tête. Pourtant, McCain n’est pas vraiment un conservateur au sens noble du terme. Ses positions en politique économique et intérieure font qu’en France, on le qualifierait plutôt de “centriste”, notion évidemment inconnue aux États-Unis. Ce qui est sûr, c’est qu’il est difficile à classer dans le paysage politique américain et cela vaut pour son programme de politique étrangère.

Par exemple, il a été pratiquement le seul candidat des primaires à utiliser l’Irak comme argument électoral et à refuser un calendrier de retrait. “Si nous levons le drapeau blanc de la reddition, alors Al-Qaïda aura gagné”, a-t-il déclaré il y a quelques mois. Il reste donc partisan de la “guerre contre le terrorisme” et d’une politique sé-

vère contre “l’axe du mal” (Iran, Corée du Nord), que beaucoup d’Américains soutiennent. Mais cela n’a pas empêché cet ancien pilote de guerre, emprisonné pendant cinq ans au Vietnam, de critiquer ouvertement la stratégie menée en 2003 par l’Administration américaine, jusqu’à demander la démission de Donald Rumsfeld. Il s’est également mis à dos une bonne partie des Républicains proches de George W. Bush en déposant au Sénat un amendement contre la torture dans les prisons en Irak ou à Guantanamo. Par ailleurs, il est à l’origine d’un projet de loi visant à imposer des réductions d’émissions de gaz à effet de serre. Un rapprochement manifeste en faveur du protocole de Kyoto qui, pourtant, n’a pas la faveur du parti républicain. Au final, McCain apparaît un peu comme un candidat “par défaut” pour les Républicains.

Le résultat de l’élection s’annonce en tout cas incertain car la personnalité atypique des deux candidats fait qu’ils peuvent chacun attirer des voix traditionnellement acquises à l’autre camp ou, à contrario, pousser certains électeurs démocrates ou républicains vers l’abstention.

Et pour la politique étrangère qui sera menée par le futur président, c’est également l’incertitude car, comme on le sait, en système démocratique, les promesses de rupture se traduisent parfois en continuité et vice-versa.

D. Favas

Quelques nouvelles sur l’économie mondiale

Il est assez attristant que nos députés n’aient rien trouvé de mieux que de s’étendre à perte de vue sur le débat des OGM en pleine crise économique mondiale. Sans nier l’importance du sujet, il aurait peut-être été adéquat qu’ils débattent de problèmes plus significatifs pour l’économie française. Voyons un peu ce que nous apprenions récemment les médias sur la santé économique de la planète.

Algérie

Selon une dépêche de l'Agence Télégraphique Suisse, le gouvernement algérien a décidé de durcir les conditions dans lesquelles des sociétés étrangères peuvent investir en Algérie. Il est prévu qu'à l'avenir, les sociétés algériennes conserveront la majorité du capital des sociétés fondées en commun avec des firmes étrangères. Par ailleurs, les bénéfices obtenus dans ces entreprises mixtes devront être réinvestis dans le pays. 12.08.2008.

Organisation Mondiale du Commerce

Les États-Unis d'Amérique et l'Inde s'accusent mutuellement de l'échec des négociations au sein de l'Organisation Mondiale du Commerce (cycle de Doha). L'Inde est apparue, durant ces négociations, comme le porte-parole des pays pauvres. Il n'est pas exclu qu'ait lieu maintenant toute une série de négociations bilatérales, ce à quoi se prépare visiblement la diplomatie helvétique. 30.07.2008.

EADS/Airbus

D'Amsterdam, le groupe EADS qui contrôle l'avionneur européen AIRBUS annonce qu'il veut abaisser les coûts de production des Airbus de 2,1 milliards d'euros d'ici à 2010. Pourtant, la presse internationale a pu nous apprendre que fin juin 2008, le carnet de commandes d'Airbus était plein avec un record

de 354,2 milliards de dollars US. Les spécialistes remarquent qu'il demeure un facteur d'incertitude avec le développement du gros porteur militaire A400M. 30.07.2008.

Inflation

Le quotidien américain *International Herald Tribune* ne consacre qu'un court article en pages intérieures à la flambée des prix, tant en Europe qu'outre-Atlantique. Dans la zone euro, qui regroupe quinze économies du vieux continent, l'inflation a grimpé de 4 pour cent sur un an. Elle atteint même 5 pour cent aux USA de juin 2007 à juin 2008. Les prix de l'énergie ont augmenté de 16 pour cent sur un an dans la zone euro. 17.07.2008.

Économie allemande

Par une visite en Irak, visite qui n'avait pas été annoncée à l'avance, le ministre allemand de l'Économie serait allé sonder les dirigeants de Bagdad sur la possibilité pour l'Allemagne de se fournir en pétrole en Irak. Notons que, quelques jours après, le chancelier allemand, Angela Merkel, était à Alger, là aussi pour évoquer des fournitures énergétiques. Le gouvernement de Berlin semble visiblement inquiet de la part du lion que se taille la Russie dans l'approvisionnement énergétique de la

première économie européenne. 12.07.2008.

Banque Centrale Européenne

Le Président de la Banque Centrale Européenne (BCE), dont le siège est à Francfort/Mein, a rappelé dans une conférence de presse que la BCE ne s'engageait jamais à l'avance et n'avait pas "d'inclination" quant à sa politique future. Devant la poussée de l'inflation dans la zone euro, la BCE a été obligée de relever son principal taux directeur d'un quart de point à 4,24 pour cent. Rappelons que le Traité de Maastricht prescrit à la BCE de mener une politique monétaire telle que l'inflation ne dépasse pas les 2 pour cent dans la zone euro en glissement annuel. Nous sommes actuellement loin du compte. 03.07.2008.

Erratum

Dans le numéro 115 (juin 2008) de *La Gazette Royale*, une coquille a rendu incompréhensible une des petites nouvelles que je consacrais à la politique militaire américaine (page 7). Dans la rubrique *Commandement militaire*, il fallait lire que l'amiral William Fullon avait démissionné après avoir déconseillé au Président Bush d'envisager une guerre contre l'Iran (et non "conseillé"). Avec mes excuses.

P. C.

La France au fil des jours

"Pourquoi on est ici ?" (sic)

C'est la question posée, dans un français approximatif, par Nicolas Sarkozy lors de sa visite au quartier général du commandement régional de la Force Internationale d'assistance de l'Otan à Kaboul, le 20 août. "Parce qu'ici se joue une partie de la liberté du monde... Vous défendez ici les droits de l'homme et particulièrement les droits de la femme..." 21.08.08.

10 morts !

Dix morts et vingt et un blessés parmi les militaires français victimes d'une attaque talibane près de Kaboul le 18 août. Au-delà de la polémique qui se lève quant à des "ratés" éventuels, nous permettra-t-on de poser la question de savoir quels sont les intérêts français que défendent nos troupes là-bas ? 20.08.08.

Jean m'épate !

"Jean m'épate. Il ne me demande rien. Il se débrouille seul et plutôt bien", confie Nicolas Sarkozy au *Figaro* à propos de son fils cadet, récemment entré en politique. Comment dit-on à la première personne du pluriel du passé simple ? Vous m'épatâtes ! 19.08.08

Écuménisme ?

Bernard Kouchner, ministre des

Affaires Étrangères, annonce qu'il sera présent vendredi à Roqueronde dans l'Hérault pour l'inauguration d'un temple bouddhique par le dalaï-lama. Il sera accompagné de Carla Bruni-Sarkozy et du secrétaire d'État aux Droits de l'homme, Rama Yade. 19.08.08.

L'école de la République en danger ?

C'est, en tout cas, ce qu'estime l'ancien ministre de l'Éducation nationale, Jack Lang, dans un entretien au Journal du Dimanche. Il dénonce la "paupérisation de l'école" qui "concerne aussi les contenus et les programmes". Le plan Darcos "détruit les programmes relatifs à l'apprentissage de la lecture et de l'écriture". 17.08.08

Les Chirac dînent chez les Sarkozy.

Nicolas Sarkozy, en vacances au cap Nègre, dans la propriété familiale de son épouse Carla Bruni, a, mercredi dernier, invité à dîner le couple Chirac. François Pinault et son épouse Maryvonne étaient également conviés. 15.08.08

Ce n'est pas grave !

C'est la réaction du dalaï-lama quand il apprend qu'il ne rencontrera pas Nicolas Sarkozy. 12.08.08

Vous avez dit parité !

Yves Jégo, secrétaire d'État chargé de l'Outre-mer propose que les têtes de listes départementales UMP pour les régionales 2020 en Ile de France soient toutes des femmes. 12.08.08

La croissance française au point mort !

L'INSEE a annoncé, lundi dernier, que l'activité industrielle avait, en juin, reculé de 0,4% par rapport à mai, soit un recul de 1,4% sur l'ensemble du deuxième trimestre 2008. "Les fondamentaux de l'économie française restent sains", assure-t-on à Bercy... 12.08.08

Le "paquebot" sous pavillon chinois ?

Une promesse de vente a été signée avec une université de Shanghaï pour le siège du Front National à Saint-Cloud. 12.08.08

Sortie de crise rapide en Géorgie ?

"Il existe désormais de réelles perspectives pour parvenir rapidement à une sortie de crise", estime le Président français. 11.08.08

32,8 milliards d'euros !

C'est le montant du déficit budgétaire de la France pour le premier semestre 2008 publié par le ministère du Budget. 08.08.08

Allez-y à fond !

"Allez-y à fond ! c'est un spécialiste qui vous le dit"... "Soyez vous-mêmes, c'est encore un spécialiste qui vous le dit", a déclaré Nicolas Sarkozy à l'équipe de France, lors de l'ouverture des Jeux de Pékin. 08.08.08

24,4 milliards d'euros !

C'est le montant du déficit commercial français pour le premier semestre 2008 annoncé par les Douanes. Un niveau jamais atteint ! 08.08.08

Ariane en danger ?

Frédéric d'Allest, président d'honneur d'Arianespace, dans une tribune publiée dans *Le Monde*, craint pour l'avenir commercial de la célèbre fusée. Le premier P.D.G. d'Arianespace s'inquiète, en effet, de l'absence de relève pour Ariane 5. 05.08.08

Reclassement !

Renaud Dutreil, ancien ministre de Jean-Pierre Raffarin et de Dominique de Villepin, s'en va présider aux destinées de la filiale américaine de LVMH. 04.08.08

Nouvelle carte électorale.

Dans un entretien au *Figaro*, Alain Marleix, secrétaire d'État à

l'Intérieur, affirme que le redécoupage sera "limité, transparent et républicain". Cochon qui s'en dédie, comme on dit en charcuterie ! 01.08.08

Travaux d'Hercule ?

"Le chantier législatif est en effet énorme. Il faut notamment discuter et faire voter le "Grenelle de l'environnement", la loi sur l'outre-mer, la loi de programmation militaire, la loi d'orientation sur la police, une loi sur l'audio-visuel, une sur le logement ou encore les neuf lois organiques découlant de la réforme institutionnelle", déclare au *Figaro* Luc Chatel, porte-parole du gouvernement. On se demande comment l'on pourra tenir jusqu'au vote et la mise en application de ces lois ! 31.07.08

Un seul remède : la taxe !

La taxe au fonds CMU payée par les mutuelles santé et les assurances privées va augmenter d'un milliard d'euros. Il est, en effet, grand temps de s'attaquer sérieusement à la mutualité française qui fonctionne bien, est bénéficiaire et ne coûte rien au contribuable. Quand à la Sécurité Sociale et son "trou"... 29.07.08

Obama ? C'est mon copain.

C'est ce qu'a confié Nicolas Sarkozy au *Figaro*, lors de la visite en France du candidat démocrate à la prochaine élection présidentielle. "Contrairement à mes conseillers de la cellule diplomatique, je n'ai jamais cru dans les chances d'Hillary Clinton", a-t-il ajouté. 24.07.08

"Ah ! Ségolène, celle-là franchement..."

Réception à l'Élysée pour fêter l'adoption de la réforme des institutions. "Formidable victoire pour la République et la démocratie", a commenté le Président. Et pourtant : "Nous avons le parti d'opposition le plus sectaire d'Europe. La démocratie souffre d'une opposition sectaire et d'un esprit de clan. Ils se détruisent par leur sec-

tarisme". Et de conclure : "Ah ! On les a bien méritées les vacances !". 23.07.08

Jack Lang ? Un traître !

"Comme disait François Mitlerand, sur le chemin de la trahison, il n'y a que le fleuve de la honte à traverser", a déclaré Ségolène Royal en pointant du doigt le fait que Jack Lang ait été le seul socialiste à approuver la réforme des institutions. 21.07.08

"Je voterai le texte"

Jack Lang confirme dans *Libération* qu'il votera en faveur de la réforme des institutions. "Voter contre une réforme que j'ai en partie inspirée relèverait de la schizophrénie", explique-t-il. "On peut reprocher beaucoup de choses à Jack Lang, mais on doit lui reconnaître son engagement de toujours pour réformer la constitution et son honnêteté intellectuelle devant la réforme qui nous est soumise lundi", commente le porte-parole de l'UMP, Frédéric Lefebvre. 21.07.08

Comme si de rien n'était.

C'est le titre du troisième album de chansons de Carla Bruni. "Pas le moindre protocole à respecter vis-à-vis de "madame la présidente", qui vous accueille joyeusement en italien, puis réclame une bière légère qu'elle boira au goulot avec élégance", s'émeut Richard Giannino dans *Le Figaro Madame*. 19.07.08

Écouter et comprendre.

"Écouter et comprendre les raisons du rejet du Traité de Lisbonne", c'est l'objectif que se fixe Nicolas Sarkozy lors de son voyage à Dublin. "J'ai été un des premiers à dire publiquement que l'on devait respecter la décision des électeurs irlandais", précise-t-il. 19.07.08

Red Bull ?

Le ministre de la Santé, Roselyne Bachelot, conseille de "boycotter le Red Bull, par mesure de précaution". Le Red Bull ? Il s'agit de cette boisson "énergisante" récemment commercialisée en France. 16.07.08

Ils devront revoter...

"Les Irlandais devront revoter et je mettrai le veto à tout élargissement tant qu'il n'y aura pas de nouvelles institutions", a déclaré le Président français lors d'un buffet à l'Élysée. 15.07.08

Une honte !

"C'est une honte, c'est minable", déclare Cohen-Bendit à propos de la participation de Nicolas Sarkozy à la cérémonie d'ouverture des Jeux Olympiques de Pékin. "Ce n'est pas par l'humiliation de la Chine que l'on fera progresser la question des Droits de l'Homme", a rétorqué le Président. 10.07.08

Réconfortant !

Douze sites "Vauban" classés par l'UNESCO au Patrimoine de l'humanité. 08.07.08

La France change !

"Elle change beaucoup plus vite et beaucoup plus profondément qu'on ne le croit. Désormais, quand il y a une grève en France, personne ne s'en aperçoit", a déclaré Nicolas Sarkozy au conseil national de l'UMP. "Je trouve que ça relève de la fanfaronnade de tribune mais, moi, je n'attends pas du président de la République qu'il joue les matamores", a répliqué Gérard Aschieri, secrétaire général de la FSU. 07.07.08

Manque de dignité ?

"Je trouve que c'est un manque de dignité total", a répliqué François Fillon aux propos de Ségolène Royal qui avait estimé que Nicolas Sarkozy n'était "absolument pour rien" dans la libération d'Ingrid Betancourt. "Elle était comme une petite fille dans une cour de récréation", a-t-il ajouté. 04.07.08

Bon mot

Le ministre de l'Écologie, Jean-Louis Borloo, reçoit le prix Press Club, Humour et Politique 2008 pour avoir dit : "Sarkozy, c'est le seul qui a été obligé de passer par l'Élysée pour devenir Premier ministre." 01.07.08

Pontblanc

Sites Internet à visiter

www.uclf.org (site de l'UCLF).

www.monarchiefrancaise.fr (site uclf)

www.viveleroy.fr (site uclf).

www.cercle-henri4.com (site du Cercle Légitimiste du Béarn).

www.royaute.org (site de l'Institut de la Maison de Bourbon)

www.guy-auge.ifrance.com (site de l'Association des Amis de Guy Augé)

www.sciencehistorique.com (site de l'Institut des Sciences Historiques)

www.memorialdefrance.org (site du Mémorial de France à Saint-Denys)

Sur le déficit commercial français.

Même le quotidien économique *Les Échos*, qui depuis son rachat par le groupe de luxe LVMH veut encore moins faire de peine au gouvernement, est obligé de tirer la sonnette d'alarme sur le déficit du commerce extérieur français. Les chiffres pour le premier semestre 2008 ont été publiés par la Direction des Douanes le jeudi 7 août 2008. Bilan : un trou de 24 milliards d'euros pour cette période et de 48,34 milliards d'euros pour les douze derniers mois. Le contraste avec l'économie allemande qui affiche, pour le premier semestre 2008, un excédent de 103,4 milliards d'euros est frappant et accablant.

Selon un graphique établi par le Fonds Monétaire International et publié par les Douanes françaises, la France assure 4 pour cent des exportations mondiales contre 10 pour cent pour notre voisin d'outre-Rhin. Nous étions à 6 pour cent en

1999. La Chine de 3 pour cent en 1998 talonne maintenant l'Allemagne, alors que les États-Unis d'Amérique poursuivent leur déclin de 13 pour cent des exportations mondiales en 1998 à un peu moins de 9 pour cent en 2007. Le Japon est aussi sur le déclin, et la France fait maintenant part égale avec l'Italie.

Les Échos note que les exportateurs français font bonne figure dans les pays du Golfe arabopersique, où la hausse des ventes françaises est de 9 pour cent par an mais que ces pays ne représentent que 2 pour cent des exportations françaises. Il est donc possible de se demander si la stratégie exportatrice française, adoptée à la fin des années "Mitterand", de mettre l'accent sur les marchés émergents, n'a pas échoué, alors que sur la zone européenne, nous affichons, pour le premier semestre 2008, un dé-

ficit de 10 milliards d'euros avec l'Allemagne, de plus de 4 milliards avec la Belgique et de près de 2 milliards respectivement avec l'Italie et l'Irlande. La boulimie chinoise et la facture énergétique n'expliquent pas tout.

Si le Ministère de l'Économie et des Finances met en cause le manque de compétitivité des entreprises françaises, il est beaucoup moins prolix quant à l'archaïsme de notre système d'aide à l'exportation et sur le fait que nos autorités, en économie aussi, n'ont toujours pas choisi entre le "grand large" et le travail au jour le jour sur le continent européen. Comment résorber le déficit du commerce extérieur français avec des fonctionnaires du commerce extérieur qui parcourent le monde, sans spécialisation par zones géographiques particulières et donc, sans suivi véritable des dossiers ?

P. C.

La Révolution française et le travail

A l'heure où les relations sociales semblent évoluer dans notre pays ("*Désormais, quand il y a une grève en France, personne ne s'en aperçoit*", remarquait, récemment, Nicolas Sarkozy), à l'heure où, cependant, le fossé entre "riches" et "pauvres" se creuse chaque jour davantage, il nous a semblé pertinent de reproduire les réflexions d'un évêque du XIX^{ème} siècle quant au bouleversement apporté par la révolution dans le domaine du travail.

Les lignes qui suivent sont extraites de *La Révolution française À propos du centenaire de 1789* par Monseigneur Freppel, Évêque d'Angers, Député du Finistère - A. Roger et F. Chernoviz, Libraires-Éditeurs 7, rue des Grands-Augustins Paris - 1889.

L'idée fondamentale de la Révolution française en matière économique est contenue dans cette maxime de Turgot, tant applaudie à la fin du siècle dernier : "*La source du mal est dans la faculté même accordée aux artisans d'un même métier de s'assembler et de se réunir en corps*". On croit rêver en lisant aujourd'hui de pareilles inepties tombées de la plume d'un homme d'esprit. Ce que Turgot, fi-

dèle interprète des opinions de son temps, appelait la source du mal n'est autre chose qu'un principe rigoureux du droit naturel. Car il est dans la nature des choses que les artisans d'un même métier et les ouvriers d'une même profession aient la faculté de s'assembler pour débattre et sauvegarder leurs intérêts ; ou bien il faut renoncer à toutes les notions de la solida-

rité et de la sociabilité humaines.

C'est ce qu'on avait parfaitement compris jusqu'à la veille de 1789. Après avoir proclamé les principes qui devaient amener graduellement l'esclavage au colonat et au servage, puis enfin à l'affranchissement complet du travailleur, l'Église avait fini par faire triompher dans la classe ouvrière, comme ailleurs, la loi si éminemment fé-

conde de l'association. Sous l'influence des idées de rapprochement et de charité fraternelle qu'elle répandait dans le monde, il s'était opéré, pour chaque métier, pour chaque profession, un groupement des forces et des volontés individuelles autour d'un seul et même centre d'action. L'on avait senti que pour être fort, il fallait s'unir, et que, dans cette union morale des travailleurs d'un même ordre, il y avait une garantie et une protection pour tous : *Vincit Concordia fratrum*, selon l'antique devise des arts et métiers de Paris. Sans absorber l'individu dans le corps social et tout en lui laissant la liberté de se mouvoir et d'agir à son gré, le travail devenait plus ou moins une chose commune à laquelle chacun apportait son énergie propre, en même temps qu'il y trouvait sa fortune et son honneur. Des hommes aussi étroitement unis par des liens professionnels ne pouvaient qu'être solidaires les uns des autres, soit que leur intérêt fût en jeu ou leur réputation. Dans un tel état de choses, il y avait place pour les faibles à côté des forts ; et la richesse ou l'intelligence, au lieu d'être une cause de ruine pour personne, tournait au profit de tout le monde. Bref, le même métier était dans une même ville, pour ceux qui l'exerçaient, un signe de ralliement et le principe d'une association où tous se rencontraient, se respectaient et s'aimaient. Tel a été, six siècles durant, l'aspect de cette grande et belle institution qui s'est appelée, dans l'histoire de l'économie politique et sociale, la corporation ouvrière.

Que des abus s'y soient glissés à la longue, qu'il y ait eu nécessité d'introduire plus d'air, plus de jour, plus de mouvement, dans ces institutions devenues trop étroites, et faire une plus large part à la liberté du travail, personne ne le conteste. Là encore, il s'agissait d'opérer l'une de ces réformes justifiées par la marche du temps et par les pro-

grès de l'industrie. Car nous ne cesserons de distinguer sur tous les points, - c'est l'idée mère de cet opuscule, - le mouvement réformateur et le mouvement révolutionnaire de 1789. Améliorer, à la bonne heure ; mais détruire sans rien mettre à la place, c'est de la folie. On ne déracine pas un arbre encore vigoureux uniquement pour le débarrasser d'une branche morte. On ne renverse pas une maison à cause de quelques mauvaises herbes qui croissent le long de ses murs. On ne démolit pas une cathédrale parce qu'avec le temps il s'est amassé sous ses voûtes de la poussière et des toiles d'araignées. C'est le bon sens qui dit cela, et le bon sens est le maître de la vie humaine pour les peuples comme pour les individus. Mais les hommes de 1789, - car c'est d'eux qu'il s'agit et non pas des énergumènes de 1793, - ne comprenaient pas ce langage ; détruire, détruire encore, détruire toujours, c'était leur devise. Sur ce point, comme sur toutes choses, ils n'avaient qu'une idée, qu'une passion, ne rien laisser debout de ce qui existait jusqu'alors. Cette organisation du travail, qui était l'œuvre du temps, de l'expérience et de la raison ; qui avait valu au pays de longs siècles de paix et de prospérité ; qui avait tant contribué au bon renom et à la gloire de l'industrie française ; cette organisation, qu'il eût fallu rajeunir, améliorer, mettre en rapport avec les besoins et les intérêts de l'époque, les disciples de Turgot et de Rousseau la brisèrent en un jour d'aveugle fureur, au risque de léguer à l'âge suivant, sans aucun élément de solution, le plus redoutable des problèmes.

A vrai dire, - et c'est la condamnation la plus formelle des doctrines économiques de la Révolution française, - ils ne pouvaient agir autrement sans re-

noncer à tout ce qui fait le fond du système. Appliquant avec une rigueur de logique que je suis loin de méconnaître, les idées du *Contrat social* de Rousseau, la Révolution française ne conçoit que deux facteurs dans l'ordre économique comme dans tout le reste : l'individu et l'État. Pas de corps intermédiaires entre l'un et l'autre, pas de groupes particuliers possédant leur autonomie, pas d'organismes sociaux vivant de leur vie propre, pas d'associations autres que celles qui émanent de la volonté générale envisagée comme la source de tout droit et de tout pouvoir, en d'autres termes, une masse d'individus ayant des droits absolument égaux, en dehors de toute hiérarchie naturelle ou sociale, et l'État leur imposant à tous sa volonté : voilà toute la théorie imaginée et formulée en 1789 et 1791.

Les conséquences allaient en découler d'elles-mêmes ; et nous les avons sous les yeux. Oubliant que le principe de la liberté du travail, appliqué d'une façon absolue, sans le complément et le correctif de l'association, dans laquelle Turgot plaçait "*toute la source du mal*", ne saurait avoir d'autre résultat que de mettre les pauvres et les faibles à la discrétion des riches et des forts, les théoriciens de 1789 s'étaient absolument mépris sur les conditions du problème social. Sous une apparence de liberté, c'est l'isolement qu'on apportait à l'ouvrier, et, avec l'isolement, la faiblesse. L'individu seul restait en face de lui-même, n'ayant plus aucune des ressources matérielles ou morales qu'il tirait auparavant d'un corps dont il était le membre. Dès lors, plus une ombre de hiérarchie ; plus de paternité sociale ; plus de charge d'âmes ; plus de fraternité professionnelle ; plus de règles communes ; plus de solidarité d'intérêt, d'honneur et de réputation ; plus de rapprochement entre les maîtres, les ouvriers et les apprentis ; plus de garanties pour

les faibles contre les forts ; plus de protection des grands à l'égard des petits. Une concurrence effrénée, une lutte pour la vie où chacun, réduit à ses seules forces, cherche à l'emporter sur les autres, au risque d'entraîner leur ruine ; une mêlée où l'on se coudoie, où l'on s'écrase, où l'on se foule aux pieds, c'est-à-dire, en résumé, l'oppression en haut, la servitude en bas, l'antagonisme partout et l'union nulle part : telle est la situation que la Révolution française est venue créer à la classe ouvrière.

Sans doute, on a cherché depuis lors à réagir contre un pareil état des choses ; et cette réaction a été couronnée de succès sur plus d'un point. Mais la question est de savoir si, pour obtenir ces résultats encore très incomplets, il n'a pas fallu rompre en visière avec la Révolution française. Oui, malgré les anathèmes de Turgot et des autres économistes de 1789 contre le régime corporatif, nous avons vu se former successivement des sociétés de secours mutuels, des caisses de pension de retraite, des banques populaires, des associations coopératives, et même des syndicats professionnels, forçant, pour ainsi dire, la tolérance des pouvoirs publics en attendant la sanction légale. Puis, enfin, nous avons vu un parlement obligé, sous la pression de l'opinion publique, d'abroger la loi du 27 juin 1791 et de rétablir le principe de l'association dans la loi du 21 mars 1884.

Mais toutes ces réactions en faveur du principe d'association si étrangement méconnu en 1789 sont autant de conquêtes sur la Révolution française, dont c'est l'erreur fondamentale de ne concevoir et de n'admettre aucun organisme intermédiaire entre l'individu et l'État. Et que l'on ne vienne pas se rabattre sur un sophisme grossier pour attri-

buer au mouvement révolutionnaire de 1789 la moindre part d'influence dans les progrès économiques qui ont pu s'accomplir depuis cent ans. Ce sophisme qui ne tient pas contre une minute de réflexion, nous nous attendons bien à l'entendre sous peu répéter à l'envi par les panégyristes de la Révolution.

Voyez, nous dira-t-on, quel progrès économique s'est réalisé depuis la fin du siècle dernier : l'ouvrier est mieux vêtu, mieux nourri, mieux logé que par le passé : pur bienfait de la Révolution française. Pur sophisme, dirons-nous à notre tour ! Si les conditions économiques du temps actuel sont meilleures à certains égards que celles de l'âge précédent, cela est dû à des causes toutes différentes : cela est dû au progrès des sciences naturelles, physiques et chimiques, aux inventions et aux découvertes de l'industrie, à l'application de la vapeur et de l'électricité aux diverses catégories du travail humain, à une plus grande facilité dans les moyens de communication, à la multiplication des relations commerciales, à l'amélioration des routes, à la création des chemins de fer, au mouvement général de l'art et de la pensée. Mais tout cela n'a rien de commun avec les doctrines ni avec les pratiques de la Révolution française. Autant vaudrait faire bénéficier des recherches du docteur Jenner la révolution anglaise de 1688, ou bien mettre au profit de la constitution française de 1875 la découverte de la vaccination antirabique par M. Pasteur. Il n'y a aucune espèce de rapport entre des choses d'ordre si différent. Et la preuve que la Révolution française n'est absolument pour rien dans les améliorations dont je viens de parler,

c'est que dans les pays les plus réfractaires à ses doctrines, comme l'Angleterre, par exemple, le progrès économique est à tout le moins aussi considérable que dans le nôtre. Par conséquent, une pareille réduction ne serait pas légitime, alors même qu'on l'agrémenterait de la phrase si connue de La Bruyère, à laquelle l'auteur de *Germinal* n'a pas eu de peine à trouver un pendant bien autrement pittoresque, en décrivant la condition des mineurs de nos jours.

Laissons donc là ce sophisme et disons ce qui est l'évidence même : la Révolution française n'a rien fait pour améliorer la condition des classes laborieuses ; bien au contraire, elle a jeté le trouble et la confusion dans le monde du travail ; elle a détruit, sans rien y substituer, ces corporations ouvrières, ces groupes sociaux si bien organisés, où petits et grands, faibles et forts, pauvres et riches étaient unis entre eux par les mêmes liens professionnels, dans une vaste hiérarchie de services et de fonctions ; elle n'a pas su donner à la liberté du travail, dans la liberté d'association, un correctif et un complément indispensables ; elle a désagrégé les masses ouvrières, en les soustrayant à la direction de leurs chefs naturels, pour les livrer sans défense à l'action des sociétés secrètes, de ces lignes ténébreuses où elles deviennent la proie des politiciens sans aveu et sans scrupule ; elle a créé l'antagonisme du capital et du travail, cette grande plaie des temps modernes ; et chaque fois qu'il est question de remédier à un état de choses si lamentable, on est obligé de remonter le courant de la Révolution, pour reprendre une à une les œuvres qu'elle a détruites, et pour corriger les erreurs de son symbole économique et social.

Avez-vous la dernière édition du Manifeste Légitimiste ?
Pensez à le commander (voir en page 22)

Nos communautés rurales dans l'Ancienne France.

Aujourd'hui où les dirigeants politiques s'interrogent sur le rôle respectif de nos collectivités locales, il n'est pas sans intérêt de jeter un regard sur certaines structures administratives du passé. Si les lois révolutionnaires¹ relatives à la création des communes ont anéanti les anciens "corps de ville et tout ce qui en dépendait", elles ont cependant respecté, en grande partie, le découpage antérieur des circonscriptions paroissiales devenues communes et maintenu certaines règles consacrées par l'usage.

La paroisse d'avant 1789, et dont l'origine se perd dans la nuit des temps, s'affirmait, selon les mots de l'historien Pierre Goubert,² avant tout comme une "communauté des âmes, la communauté de fidèles bien plus que celle des terres". Elle rassemblait les croyants autour de leur saint patron, de son sanctuaire et du cimetière souvent appelé "paradis", lieu sacré où les trépassés dormaient dans l'attente de la Résurrection. Cette réalité qui a, dans les villes, évolué vers une organisation plus complexe, s'est conservée dans le plat pays jusqu'à la fin du XVIII^e siècle.

La France royale, édifiée siècle après siècle au gré des alliances et des traités de paix, nous apparaît comme une mosaïque de coutumes, de traditions et de statuts particuliers. Aussi bien, dans le domaine que nous traitons, il n'est pas possible de se référer à un modèle unique, l'ère du jacobinisme arrivera avec la République. Par ailleurs, les historiens s'avèrent partagés dans leur jugement, d'aucuns mettant l'accent sur l'autonomie des communautés rurales alors que d'autres se plaisent à souligner la surveillance permanente et pointilleuse du pouvoir central sur les paroisses.

Afin d'y voir clair, il nous a paru plus simple de choisir un exemple concret, celui de la paroisse de Re-

tiers, dans le diocèse de Rennes au milieu du XVIII^e siècle. Cela tout en se méfiant d'une généralisation trop hâtive car, à quelques lieues de distance, la pratique pourrait s'avérer bien différente. Dans notre exploration, choisissons pour guide un chercheur local, A. Hanry, qui, voici bientôt cent ans s'est penché sur l'administration ancienne de ce chef-lieu de canton du pays redonnais.³

Sous nos Rois, les problèmes concernant la vie matérielle d'une communauté rurale - étant saufs les droits et privilèges du seigneur - relevaient de l'assemblée des chefs de famille, hommes et femmes tenant un ménage distincts. On lui donnait le nom de "général de la paroisse."⁴ Alors que François Olivier-Martin, dans son traité sur l'*Histoire du droit français des origines à la Révolution* montre bien qu'une large partie de la population prend part aux décisions, l'historien de Retiers réduit le "général" à quinze membres. Dans cette paroisse, ce conseil comprenait des membres de droit : le sénéchal, le recteur, le procureur fiscal et douze membres élus. Ces derniers, choisis pour un mandat d'un an renouvelable deux années de suite, se recrutaient parmi les an-

ciens trésoriers paroissiaux, quittes de leur gestion. Le premier dimanche d'octobre, au plus tard à la Toussaint, à l'issue de la grand-messe ou des vêpres, le "général" s'achevant fin décembre, désignait ses successeurs.

Lors de cette assemblée d'automne, on élisait aussi les trois trésoriers, âgés de plus de vingt-cinq ans, chargés d'exécuter les décisions du conseil. Ces délégués ne disposaient pas de pouvoirs propres et agissaient seulement dans le cadre des ordres du "général". Bien entendu, la responsabilité personnelle et pécuniaire des trésoriers pouvait se voir engagée en cas de mauvaise gestion ou de malversation. Les représentants de la communauté devaient régler l'assiette, la répartition et la perception des impôts royaux tels que la capitation, le dixième ou les fouages,⁵ autrement appelés tailles.

Les ressources propres de la paroisse étaient peu importantes. Cette dernière ne pouvait, sauf exception, compter que sur les revenus de son patrimoine et sur le produit des quêtes, des dons et des fondations.⁶

Le "général" s'occupait de l'entretien de la nef de l'église et de son mobilier. Ce qui touchait les choses du sanctuaire incombait au conseil de fabrique ou, à son défaut comme

1) Pierre Goubert : *L'Ancien Régime* - tome I, page 76 - Armand Collin, Éditeur.

2) Ibidem.

3) Retiers, *Le général de la paroisse au XVIII^e siècle*, par A. Hanry - 1928.

4) Cette dénomination était propre à l'Ouest de la France.

5) On désignait par "fouages" un impôt levé sur chaque foyer par le duc de Bretagne puis par le roi de France.

6) Les "fondations", affectation d'une somme d'argent ou d'un bien à la réalisation d'une œuvre déterminée, étaient nombreuses sous l'Ancien Régime.

à Retiers, au curé (recteur) du lieu. Celui-ci faisait face aux dépenses lui incombant grâce aux rétributions versées par les fidèles lors des actes de la vie chrétienne : baptêmes, mariages, funérailles. Si les cloches, qui assuraient les sonneries civiles et religieuses, avaient besoin d'être réparées ou remplacées, on avait recours à l'assemblée des habitants, qui payait les cloches et rémunérait aussi le sonneur. Le presbytère et la maison du sacristain, les ornements liturgiques, les objets du culte, la cire des cierges et l'huile du saint-chrême figuraient également parmi les dépenses obligées des gestionnaires paroissiaux.

L'enseignement élémentaire constituait une grande préoccupation des responsables. Noël du Fail, magistrat au Parlement de Bretagne dans la seconde moitié du XVI^e siècle, évoquait déjà la présence des écolâtres de campagne. Lui-même avait appris les premiers rudiments scolaires dans un village des environs de Rennes. Souvent, le sacristain faisait fonction d'instituteur, transmettant aux gamins ses connaissances en matière de lecture, écriture et calcul. Pour les élèves les mieux doués, un peu de latin venait couronner le tout. En

cas d'incompétence du "sacriste", le recteur ou son vicaire faisait la classe. La gratuité était la règle, sauf s'il fallait faire appel à un maître étranger au pays qui négociait alors sa collaboration. Il devait alors apporter la preuve de ses capacités. Le cas se produisit à Retiers qui logea l'enseignant recruté et lui consentit une exemption fiscale tout en le priant de s'entendre avec les familles pour sa rémunération au demeurant fort modeste. Bien entendu, nos aïeux ignoraient l'obligation scolaire et la majorité de la population rurale n'attachait qu'une relative importance à l'instruction délivrée par l'école.

L'assistance aux déshérités, comme l'aide aux malades, allait de soi dans une société chrétienne. L'Église en assumait la charge avec la participation de nombreux bienfaiteurs particuliers et le secours des paroisses. L'entretien des enfants abandonnés, les "sans famille", incombait, aussi, au "général". Il leur trouvait une nourrice et, à l'adolescence, les plaçait comme valet ou servante.

Le conseil paroissial veillait

spécialement à la bonne tenue du cimetière afin qu'aucune profanation ne vienne troubler le paisible repos des défunts. Il assurait la réparation des ponts et des planches, ces passerelles de bois permettant de franchir rivières et ruisseaux. Il avait également en charge le maintien en état des chemins ruraux. Son rôle s'avérait primordial pour le fonctionnement des corvées royales qui, à partir du règne de Louis XV, permirent, malgré les mécontentements suscités, le développement exceptionnel de notre réseau routier, alors le meilleur d'Europe.

Disons enfin que le "corps politique" n'avait pas de compétence en matière de justice, droit seigneurial par excellence. De même, ce que nous appelons aujourd'hui l'état-civil restait une prérogative du recteur qui devait aussi faire connaître en chaire les décisions et communications des autorités. L'édit de juin 1787 porta une première atteinte à l'ancien état de chose. Chaque communauté se vit dotée d'un conseil où siégeaient aux côtés du seigneur, du recteur et d'un syndic, trois, six ou neuf membres élus. Cette uniformisation annonçait les grands changements de la Constituante.

Pierre Valancony

Le Vœu de Louis XIII dans l'histoire de France (suite)

Dans les diverses livraisons de *La Gazette Royale*, nous avons publié les différents documents émanant de nos rois et relatifs au "Vœu de Louis XIII". Il s'agit de la *Déclaration* de Louis XIII, datée du 10 février 1638, de l'*Édit* de Louis XIV, daté du 25 mars 1650, de la *Lettre* de Louis XV, datée du 21 juillet 1738 et, enfin, de la *Lettre* de Louis XVIII, datée du 5 août 1814.

Après l'éclipse de la Révolution et de l'Empire, sous la Restauration, le 15 août redevient, donc, la

première des fêtes nationales françaises.

Le Roi fait commander à M. Ingres par son Ministre de l'Intérieur, M. Portal, le tableau du Vœu de Louis XIII qu'on admire à la cathédrale de Montauban... Mais tandis que Louis XIII avait voulu que la Vierge fût une *Pietà*, Ingres a peint le roi à genoux, revêtu du manteau du sacre, offrant sa couronne et son sceptre à la Vierge-Mère portant dans ses bras l'Enfant-Jésus. Louis XVIII est infirme ; il ne

peut suivre la procession du Vœu, mais il y délègue son frère, jusqu'à sa mort en 1824. Du 15 août 1825 au 15 août 1829, Charles X se fait une règle de la suivre en roi tous les ans à Notre-Dame. En l'année du Jubilé de Léon XII, qui se termine précisément le 15 août, il donne à la cathédrale de Paris la statue de la Vierge en argent qui est toujours portée à la procession traditionnelle. Sur le socle on lit une inscription latine rédigée par Louis XVIII, qui avait fait la promesse de cette statue et que la mort empêcha d'offrir. Le nom du roi est la seule

chose qu'on y ait changée : "A la Vierge Mère, Charles X, roi très chrétien, imitant la piété de ses ancêtres, voue, dédie et consacre sa personne, son royaume, sa famille et son peuple. Année jubilaire, 15 août 1826"¹.

Qu'est-il advenu après la révolution de 1830 ?

C'est à Alger, qui obéit pour un jour encore à Charles X, que le Vœu de Louis XIII est commémoré pour la dernière fois par une cérémonie officielle, le 15 août 1830.

"... en présence de M. de Bourmont et de son État-Major, à la Casbah, dans le salon contigu à la cour principale de la forteresse, là où Hussein donnait audience aux consuls, là même d'où était parti le fameux coup d'éventail qui décida la guerre. Après que la musique eût chanté le *Domine salvum fac Regem*, je récitais l'oraison correspondant au verset, car je pouvais à peine prononcer le nom de Charles, sainte et glorieuse victime qui nous léguait Alger en présent d'adieu !"².

A Paris, depuis le 7 août, la Religion catholique n'est plus la religion de l'État.

"En août 1831, le gouvernement de Louis-Philippe envoie aux évêques, sous la signature du ministre de l'instruction publique et des cultes, le comte de Montalivet, une circulaire qui leur donne "des instructions relatives à la procession du 15 août pour le vœu de Louis XIII". Il supprime cette procession, en tant qu'instituée par l'édit royal ; il interdit toute participation officielle aux cérémonies religieuses de ce jour"³.

Le *Moniteur* du jeudi 11 août 1831 publie une note officielle :

"Louis XVIII avait rétabli en 1814 la fête à la fois civile et religieuse, instituée par la **déclaration de Louis XIII** du 10 février 1638, qui avait cessé d'être célébrée depuis 1791 jusqu'à l'époque de la Restauration. Conformément aux ordres de ce prince, les prélats durent tous les ans, le jour de l'Assomption, faire donner lecture en

chaire de la déclaration de Louis XIII et inviter comme autrefois les autorités à assister à la procession.

"Le Gouvernement a jugé convenable d'ôter à cette solennité le caractère civil qui lui avait été rendu, et tel a été l'unique but de la circulaire ministérielle. Sous le rapport purement religieux, la fête de l'Assomption, l'une des quatre conservées par l'indult du 9 avril 1802, approuvé par arrêté du Gouvernement du 29 germinal an X, continue d'être célébrée comme elle l'était en 1803, même avec les cérémonies extérieures, **non relatives au vœu de Louis XIII**, dans les localités où elles avaient lieu"⁴.

Ainsi, la cérémonie à la fois civile et religieuse, que l'Autorité temporelle en la personne de Louis XIII avait demandé à l'Église de réaliser, perdait, à la requête de Louis-Philippe, son caractère civil pour ne plus conserver que son aspect religieux. Louis-Philippe était décidément un prince bien *moderne* !

Dominique Coudé

1) In *Notre Dame Reine de France - Le vœu de Louis XIII, 1638 - Le jubilé national, 1938*, par Antoine Lestra - Fédération Nationale Catholique 31, Boulevard de Latour-Maubourg - Paris 7^e) - 5 mai 1938 - p. 33.

2) In *Souvenirs d'un aumônier militaire*, par l'abbé Sève, prêtre de Lyon, cité par Antoine Lestra, opus cité p. 34.

3) Antoine Lestra - op. cité p. 36.

4) Cité par Antoine Lestra, opus cité p. 36-37.

A propos du 9 novembre

Sauf imprévu, M. Nicolas Sarkozy déposera ou fera déposer une gerbe de fleurs, le 9 novembre prochain, sur la tombe du Général De Gaulle. C'est, en effet, le 9 novembre 1970 que le fondateur de la Cinquième république décédait à Colombey-les-deux-Églises. Mais, le 9 novembre a aussi une autre signification dans l'histoire de France, puisque, le 9 novembre 1799, la Général Bonaparte pratiquait un coup d'état contre le Directoire. Que ce coup d'état soit mieux connu sous le nom de "18 Bru-

maire" ne change rien au fait que le 9 novembre 1799 a ouvert la voie à l'institution du Consulat, puis de l'Empire. Sic transit gloria mundi.

Le 9 novembre est une date encore plus significative pour nos voisins allemands. Il faut s'attendre que le 9 novembre 2008, les radios allemandes évoquent largement le 70^{ème} anniversaire de la Nuit de Cristal (09.11.1938), c'est-à-dire des émeutes antisémites outre-Rhin, déclenchées par le Ministre de la

Propagande d'Adolf Hitler, Joseph Goebbels. Par contre, l'on peut subodorer que le 90^{ème} anniversaire de l'abdication de l'Empereur Guillaume II (9 novembre 1918) ne sera mentionné que furtivement par les médias allemands. C'est pourtant de cet événement que date l'instabilité du continent européen, si l'on ne veut pas remonter à l'accession au trône impérial de Guillaume II en 1888 et au tour mondialiste qu'il a donné à la politique allemande. L'on serait curieux de savoir ce que pense le Prince

Georges-Frédéric de Hohenzollern (né en 1976) de la politique menée par son arrière-arrière-grand-père.

Plus d'actualité outre-Rhin seront sans doute les commémorations du 9 novembre 1989 (déjà dix-neuf ans !) qui a vu l'ouverture

du Mur de Berlin. Il est remarquable que les Allemands appellent cet événement et la réunification de l'Allemagne qui a suivi "Die Wende" (le tournant), comme si la politique allemande avait alors pris un tournant, sans que l'on discerne actuellement

dans quelle direction le virage a été pris. Ayons donc une pensée pour Rostropovitch qui se souvint des morts du Mur de Berlin, en jouant au pied de cette frontière enfin libre.

Henri Mesland

Étude : L'Antiquité, le Christianisme, l'Islam, les Lumières et la Bête

Y eut-il conjonction entre le message biblique et la pensée grecque ?

Conformément à la tradition la plus constante dans l'Église, le pape Benoît XVI répond par l'affirmative à cette question immémoriale :

*"Est-ce seulement grec de penser qu'agir de façon contraire à la raison est en contradiction avec la nature de Dieu, ou cela vaut-il toujours et en soi ? Je pense que, sur ce point, la concordance parfaite, entre ce qui est grec, dans le meilleur sens du terme, et la foi en Dieu, fondée sur la Bible, devient manifeste..."*¹

Cette rencontre entre la philosophie grecque et le dépôt biblique s'est, pour ainsi dire, matérialisée dans la philosophie de saint Thomas d'Aquin qui n'a pas hésité à intégrer le meilleur de la sagesse païenne et est devenu le Docteur commun de l'Église.

Comment l'héritage grec est-il donc parvenu jusqu'à saint Thomas ?

Faut-il souscrire à l'affirmation de M. Sarkozy : *"L'Occident a recueilli l'héritage grec grâce à la civilisation musulmane"*² ?

Dans un récent ouvrage³, Sylvain Gouguenheim, professeur d'histoire médiévale à l'ENS de Lyon, pulvé-

rise cette assertion, preuves à l'appui.

M. Gouguenheim montre fort bien comment le savoir grec a largement survécu à Byzance et ce, très tard. La princesse Anne Commène, fille de l'empereur Alexis I^{er}, ne développa-t-elle pas, au XII^e siècle un cercle d'érudits dont l'objectif était l'étude des philosophies de Platon et d'Aristote ?

Cette culture grecque fut, également, préservée dans les anciennes provinces de l'empire, tombées sous le joug de l'Islam aux VII^e et VIII^e siècles. En dépit de mouvements divers, allant de la stricte orthodoxie à l'hérésie affirmée, les populations de ces provinces étaient, en effet, généralement chrétiennes et de culture syriaque. Le syriaque - une des branches de l'araméen - était parlé sur un territoire allant de nos jours du Nord de l'Arabie au Sud de la Turquie, en passant par la Jordanie, la Syrie, l'Irak et l'Ouest de l'Iran...

Les Syriaques avaient entrepris de traduire, dans leur langue, dès la fin du IV^e siècle les écrits d'Aristote et ont poursuivi les traductions du grec en syriaque tout au long des V^e et VI^e siècles. À partir du VII^e siècle, ils ont

procédé à la traduction en arabe des ouvrages déjà traduits en syriaque.

En Occident, se développa une immense soif de savoir dès l'époque de Charlemagne. En dépit de la réputation qui lui a été faite, le Moyen Âge fut, en effet, le théâtre d'au moins trois "renaissances" intellectuelles : la renaissance carolingienne, la renaissance de l'an mil et celle du XII^e siècle.

*"Toutes ces renaissances furent soutenues, sinon lancées, par les élites politiques, impériales, royales ou princières ainsi que par celles du monde ecclésiastique, évêques ou abbés des grands monastères, de France, d'Italie, d'Angleterre ou d'Allemagne..."*⁴

Et ces élites se tournaient, naturellement, vers le savoir antique auquel elles avaient difficilement accès puisque, d'une part, elles ne connaissaient que rarement le grec et que, d'autre part, une grande partie des philosophes grecs n'avaient pas été traduits en latin, dans l'Antiquité, les Romains lisant le grec.

Un immense travail de traduction a, donc, été accompli, par les moines et les clercs, en particulier. Les versions arabes, réalisées par les Syriaques, ont, bien sûr, été utilisées mais, il y eut aussi de nombreux passages directs du grec au latin. Et là, ont excellé des person-

1) S.S. Benoît XVI - Rencontre avec les représentants du monde des sciences - Grand Amphithéâtre de l'Université de Ratisbonne - Mardi 12 septembre 2006.

2) Nicolas Sarkozy en Arabie Saoudite, devant le Conseil Consultatif de Ryad, le 14 janvier 2008.

3) *Aristote au Mont-Saint-Michel - Les racines grecques de l'Europe chrétienne* - Éditions du Seuil - mars 2008.

4) Sylvain Gouguenheim - op. cité p. 54.

nalités comme Jacques de Venise et les moines du Mont Saint-Michel.

Il n'y a, donc, pas de "dette" de l'Occident envers l'Islam et ce n'est pas injurieux pour l'Islam de le dire, pas plus qu'il n'est injurieux pour la civilisation japonaise de constater qu'elle n'a pas eu d'influence sur la civilisation occidentale !

Par ailleurs, nous suivons volontiers M. Gouguenheim lorsqu'il nous montre les difficultés que peut rencontrer un musulman pour faire sienne, même en l'adaptant, la philosophie grecque.

L'obstacle de la langue tout d'abord : le grec est une langue indo-européenne et l'arabe une langue sémitique. Il ne s'agit pas tant d'un problème de vocabulaire que d'un problème de syntaxe et de schémas mentaux, d'expression et de représentation. Les Syriaques - qui utilisaient une langue sémitique - avaient surmonté l'obstacle ! Probablement pas autant qu'on peut le penser. C'est la raison pour laquelle les traductions directes du grec vers le latin (deux langues indo-européennes) sont certainement plus fidèles que celles qui sont passées par le syriaque.

Ensuite, l'obstacle religieux : pour un musulman, le Coran est "vérité absolue" et le mot "exégèse" a un sens différent pour un chrétien.

En conséquence, l'hellénisation du monde musulman fut extrêmement limitée et exceptionnelle.

La synthèse entre l'esprit grec et l'esprit chrétien a été combattue à plusieurs reprises au cours de l'histoire.

Ce fut, tout d'abord, Duns Scot (vers 1266-1308), théologien et philosophe irlandais, qui, affirmant le caractère arbitraire des lois instituées par Dieu, est à l'origine de la théorie du *volontarisme*. Cette théorie "*qui, dans ses développements ultérieurs, a conduit à dire que nous ne connaissons de Dieu que sa voluntas ordinata*"¹, retient l'idée d'un Dieu qui ne serait même pas tenu par sa propre parole et dont il serait vain de chercher à expliquer les plans². Poussée à l'extrême, une telle doctrine peut empêcher toute approche scientifique de la nature.

*"À l'opposé, la foi de l'Église s'en est toujours tenue à la conviction qu'entre Dieu et nous, entre son esprit créateur éternel et notre raison créée, existe une réelle analogie, dans laquelle - comme dit le IV^e Concile du Latran, en 1215 - les dissimilitudes sont infiniment plus grandes que les similitudes, mais sans supprimer l'analogie et son langage. Dieu ne devient pas plus divin si nous le repoussons loin de nous dans un pur et impénétrable volontarisme, mais le Dieu véritablement divin est le Dieu qui s'est montré comme Logos et qui, comme Logos, a agi pour nous avec amour."*³

"Cet intime rapprochement mutuel ici évoqué, qui s'est réalisé avec la foi biblique et le questionnement philosophique grec, est un processus décisif non seulement du point de vue de l'histoire des religions mais aussi de l'histoire universelle, qui aujourd'hui encore nous

*oblige."*⁴

Une seconde tentative de déshellénisation apparaît avec la Réforme du XVI^e siècle qui, voulant retrouver "*la figure primitive de la foi, telle qu'elle se trouve à l'origine dans la Parole biblique*"⁵, a fait apparaître la métaphysique "*comme un présupposé venu d'ailleurs, dont il faut libérer la foi pour qu'elle puisse de nouveau redevenir pleinement elle-même*"⁶. Plus tard, radicalisant ce programme, Kant "*a ancré la foi exclusivement dans la raison pratique et il lui a dénié l'accès à la totalité de la réalité*"⁷.

La théologie libérale des XIX^e et XX^e siècles a conduit à la tentative suivante de déshellénisation. "*Jésus aurait congédié le culte au bénéfice de la morale. En définitive, on le représente comme le père d'un message moral philanthropique.*"⁸

Mais un autre programme de déshellénisation est en cours aujourd'hui. "*Au regard de la rencontre avec la pluralité des cultures, on dit volontiers aujourd'hui que la synthèse avec l'hellénisme, qui s'est opérée dans l'Église antique, était une première inculturation du christianisme qu'il ne faudrait pas imposer aux autres cultures... Cette thèse n'est pas simplement erronée mais encore grossière et inexacte. Car le Nouveau Testament est écrit en grec et porte en lui-même le contact avec l'esprit grec, qui avait mûri précédemment dans l'évolution de l'Ancien Testament. Certes, il existe des strates dans le processus d'évolution de l'Église antique qu'il n'est pas besoin de faire entrer dans toutes les cultures. Mais les décisions fondamentales, qui concernent précisément le lien de la foi avec la re-*

1) S.S. Benoît XVI - Texte cité.

2) "Non quaerenda ratio quorum non est ratio" (*on ne doit pas chercher la raison de ce dont il n'y a de raison*).

3) S.S. Benoît XVI - Texte cité - On comprend mal, dans ces conditions, la béatification de Duns Scot par Jean Paul II en 1993.

4) Ibidem.

5) S.S. Benoît XVI - Texte cité.

6) Ibidem.

7) Ibidem.

8) Ibidem.

cherche de la raison humaine, font partie de la foi elle-même et constituent des développements qui sont conformes à sa nature”¹.

En conséquence, nous ne pouvons suivre M. Gouguenheim dans ses conclusions.

Nous ne suivons plus M. Gouguenheim, quand il affirme que l’émancipation - effectivement réalisée - de la pensée européenne par rapport à la philosophie d’Aristote constituait une étape normale de son développement tout comme sa prise en compte avait constitué l’étape antérieure.

“Le savoir antique constituait au

minimum une propédeutique indispensable à la compréhension du dogme ; le logos fut intégré à la foi. Puis il prit son indépendance.”² Or, “Au commencement était le Logos et le Logos est Dieu, nous dit l’Évangéliste”³

Le logos qui “prend son indépendance” n’est pas le Logos de l’Évangile. Il ne peut qu’en être la contrefaçon !

Il ne s’agit pas de nier la rotation de la terre ni les apports scientifiques d’un Descartes, d’un Galilée et de bien d’autres. Il s’agit d’affirmer qu’ils se trompent quand ils sortent de leurs

domaines en voulant opposer la Raison divine telle qu’elle se révèle dans la nature soumise à l’investigation scientifique à la Raison divine telle que l’Église affirme en être la seule interprète autorisée.

Le logos qui “prend son indépendance”, c’est une nouvelle conception de la science⁴ dont la fin ultime n’est plus la vérité, mais l’utilité. Ce sont les sciences et les techniques mises au service de la volonté de puissance de l’homme, sans limite et sans frein, avec toutes les conséquences que l’on connaît aujourd’hui.

Louis Brékilien

1) Ibidem.

2) Sylvain Gouguenheim - op. cité p. 201.

3) S.S. Benoît XVI - Texte cité.

4) Cf. *Aux origines de la modernité*, par Saint-Martin Betuy, in *La Gazette Royale* n° 112.

Contribution à l’histoire du droit de propriété en France

La propriété est-elle un pouvoir absolu sur une chose ?

“La propriété est un mythe créé à la Renaissance par l’invention sur mesure d’un droit romain, qui a influencé le Code Civil, et dont on démontre aisément l’argumentation.”¹

D’aucuns, à l’opposé, affirment que la propriété est un pouvoir absolu sur une chose. La seconde affirmation semble osée, il paraît donc opportun de l’étudier.

Le terme de propriété (puisque dès le départ son existence est admise) sera défini classiquement comme étant un droit réel conférant toutes les prérogatives que l’on peut avoir sur un bien (usus, fructus et abusus), le pouvoir absolu sera pris au sens strict, c’est-à-dire pouvoir total (sans contre pouvoir). Pour le mot chose, le Doyen Carbonnière,

dans son livre *Droit civil des biens* (P.U.F. 1990 - p.83), apporte un éclaircissement : “Toutes les choses ne sont pas des biens : il faut une possibilité d’appropriation pour faire un bien. Les choses peuvent faire l’objet de droits individuels.”

Dans l’ancien droit français, la notion de “droit de propriété” n’existe pas, alors même que les techniques du droit des biens sont déjà très élaborées (distinction des meubles et des immeubles, servitudes, prescriptions acquisitives, hypothèques, etc.). Ainsi, la coutume de Paris, dans sa rédaction définitive de 1580, n’utilise même jamais le mot “propriété” et, si le mot “propriétaire” est utilisé plusieurs fois, c’est toujours pour désigner le tenancier du sol dans les relations avec le seigneur censier qui possède une rente sur ce

sol. Plus tard, Pothier, au milieu du XVIII^e siècle, allait lancer la formule du fameux triptyque de “l’usus, du fructus et de l’abusus” qui traduisait “la mystique de l’omnipotence du propriétaire”. Pourquoi donc, un tel élan pour l’étude de l’affirmation de “propriété, pouvoir absolu sur une chose” ? Cet élan se justifie en deux points : d’une part, l’affirmation du caractère absolu de la propriété est affirmé dans l’Art. 17 de la Déclaration des Droits de l’homme de 1789 et, d’autre part, parce que des exceptions de plus en plus nombreuses viennent, semble-t-il attaquer cet absolutisme. La propriété est-elle donc inviolable et sacrée ? Son pouvoir s’applique-t-il sans retenue sur une chose ? N’y aurait-il pas des exceptions à cette inviolabilité ?

Sans même se pencher davantage sur la question, chacun sait qu’il ne dispose pas de ses choses

1) Joseph Comby in *Un droit inviolable et sacré*, ADEF, 1990.

de manière absolue puisqu'il est, par exemple, interdit de détruire un bien "classé monument historique", même s'il est en notre propriété. L'Art. 544 du Code Civil explique cela : "*La propriété est le droit de jouir et de disposer des choses de la manière la plus absolue, pourvu qu'on n'en fasse pas un usage prohibé par les lois ou par les règlements.*"

L'étude de cette question : en droit positif, "la propriété est-elle un pouvoir absolu sur une chose ?" se fera en deux points qui démontreront que cet absolutisme n'a jamais existé et ne pourra jamais exister. L'affirmation deviendra, par là-même, irréaliste. D'abord la propriété ne peut pas être un pouvoir absolu sur une chose (I) ; en conséquence, la réflexion se portera alors sur la propriété elle-même qui est, en fait, une qualité de la chose elle-même et non un droit (II).

I - La propriété : un impossible pouvoir absolu sur une chose.

La propriété ne peut pas être un pouvoir absolu sur une chose parce que, en fait, les auteurs de l'Art. 17 de la Déclaration de 1789 niaient déjà son absolutisme (A) et ensuite, parce que son absolutisme ne dépend pas du propriétaire mais dépend du législateur (B).

A. Un absolutisme nié dès l'origine.

Deux arguments démontrent cette négation de l'absolutisme : la "faute d'orthographe" et les décisions prises par les auteurs de l'Art. 17 de la Déclaration de 1789. D'abord, la "faute d'orthographe" : au début, il était question des "propriétés". Cet étrange pluriel qui figure dans la rédaction primitive ne sera corrigé en singulier que plusieurs années plus tard sous prétexte de corriger une "erreur d'orthographe". Ce n'était évidemment pas une faute qui s'était glissée dans un texte solennel et tant relu.

C'était volontaire car, comme l'explique Adrien Dupont, rapporteur de l'Art. 17, il y avait deux propriétés : directe et utile, donc pas d'absolutisme. Ensuite, la notion de "bon vouloir" devient "prérogative de puissance publique" dans la Déclaration. La propriété n'en est pas, pour autant, absolue.

B. Un "absolutisme" dépendant du législateur.

Le 26 août 1989, jour anniversaire du vote de la Déclaration des Droits de l'homme, et singulièrement de son article 17 répétant le droit de propriété "inaliénable et sacré", on pouvait lire dans le journal *Le Monde* : "*Un propriétaire condamné pour avoir cueilli une plante rare dans son jardin*". Le droit peut donc retirer certaines choses du domaine de l'appropriation privée. Le pouvoir est donc limité (non absolu). Le pouvoir restant doit tenir compte du facteur "temps" (un pouvoir qui varie suivant l'époque, suivant la politique,...). Mais le droit peut aussi créer de nouveaux objets de propriété et aussi interdire l'appropriation de certaines choses (ex. : les mers). En fait, c'est le législateur qui fait augmenter ou diminuer, à sa guise, le pouvoir que le propriétaire a sur sa chose.

La propriété ne peut donc pas être un pouvoir absolu sur une chose puisque ce pouvoir est dépendant du législateur. En réalité, la propriété ne serait-elle pas une qualité de la chose et non un droit ?

II - La propriété : qualité de la chose.

Il peut paraître osé d'affirmer que la propriété n'est pas un droit mais la qualité de la chose. Ce n'est pourtant que la réalité. Deux arguments suffisent pour le démontrer simplement : le pouvoir sur la chose varie face à la

chose elle-même (A) ; la propriété dépend de l'activité de l'homme (B).

A. La variation du pouvoir sur la chose face à la chose elle-même.

Une nouvelle définition de la propriété est nécessairement apportée ici puisque la propriété dépend de la chose elle-même. C'est en connaissant la chose elle-même que l'on peut mesurer le degré de pouvoir que l'on exerce dessus. Paradoxalement, un terrain sur lequel un propriétaire aurait tous les droits serait un terrain qui n'aurait aucune valeur (en effet, un terrain dans le désert laisse quasiment tout pouvoir à son propriétaire mais, il est sans valeur ; un terrain à Paris a une grande valeur mais les pouvoirs dessus sont minimes). Les critères à prendre en compte pour la qualité de la chose seront donc, le lieu, le temps, le degré de socialisation,...

B. La propriété liée à l'activité de l'homme.

Deux éléments seront pris en compte ici : l'évolution des servitudes et le langage du législateur. L'évolution des servitudes : dès 1791, l'impôt foncier organisait la relève des redevances seigneuriales et des dîmes pour le prélèvement de la rente. Chaque évolution technique a induit de nouvelles servitudes, chaque évolution sociale se traduit par de nouveaux garde-fous, chaque évolution culturelle par de nouvelles tutelles. Le langage du législateur est volontairement ambigu. L'exemple frappant est la loi de 1975 et l'Art. L112-1 du Code de l'Urbanisme qui institue le Plafond Légal de Densité où le propriétaire apprend qu'il a un droit mais que l'exercice de ce droit ne lui appartient pas et, s'il veut l'exercer, il devra l'éclater. Le vrai propriétaire exerçant un pouvoir absolu sur certaines choses, c'est la personne de l'État.

La propriété est bien une qualité de la chose et non un droit. Et cette

affirmation réaliste, si elle était reconnue, simplifierait "l'utilisation" des choses par le citoyen, en ce qu'il serait plus à même d'en appré-

cier les qualités. Mais, hélas, ce n'est pas le cas, et la déclaration de Mirabeau : "Il est d'essence de la propriété d'appartenir à un

seul" en fait encore fantasmer plus d'un.

Prat

Session d'été 2008 de l'Institut de Réflexions et d'Etudes sur la Monarchie (IREM)

Depuis près de vingt ans, l'Union des Cercles Légitimistes de France organise chaque été une université de formation politique. Il nous a semblé utile d'en connaître davantage sur cette formation unique en France. Aussi avons-nous questionné le responsable de l'IREM.

1 M. de Pinieux, vous êtes responsable de l'université d'été de l'IREM. A quelle date, en quel endroit et combien étiez-vous pour cette année ?

Nous étions à Monterfil, à 20km à l'Ouest de Rennes (Ille et Vilaine). Il y avait dix huit participants, ce qui est dans la moyenne depuis plusieurs années (le chiffre va de quinze à vingt cinq les meilleures années), du 22 au 25 juillet.

2. Depuis combien de temps cette université existe-t-elle ?

La session d'été de l'IREM existe depuis dix huit ans.

3. Comment expliquez-vous cette longévité ?

La principale explication est le besoin d'une formation que toute personne ressent plus ou moins, cette nécessaire réflexion sur son environnement que chaque individu approfondit selon que les circonstances de son existence le lui permettent ou non. Les réponses que nous apportons ici ne sont ni religieuses ni économiques, mais politiques. Si les deux domaines précités sont bien sûr évoqués, l'objet de notre étude est la politique.

4. Pourquoi la Bretagne ? Ce lieu a-t-il toujours été ?

Les premières sessions eurent lieu en Bourgogne, puisqu'elles furent initiées par le premier président de

l'UCLF, M. Gérard Saclier de la Bâtie, habitant le Nivernais et le président du CLIF, M^e Laurent Hay, en Ile de France. Ensuite, les principaux participants et organisateurs étant originaires de l'Ouest, les sessions furent organisées en Mayenne, en Côtes d'Armor, puis en Ille et Vilaine.

5. Voyez-vous une constante dans le nombre de participant ?

Oui : rarement plus de vingt cinq personnes et rarement moins de quinze.

6. Pourquoi ?

Il est difficile de trouver aujourd'hui des personnes disponibles pour promouvoir ce type d'activités, et lorsque les promoteurs ne changent pas, le recrutement reste forcément limité, les limites des promoteurs actuels, sont assez vite atteintes malheureusement.

Il y a également des paramètres qui n'ont pas toujours été pris en compte pour l'organisation de ce type d'activité, mais cela devrait évoluer dès l'année prochaine.

7. Quel a été le programme ou thème cette année ?

Il y a deux niveaux différents : l'un pour les débutants, l'autre pour les personnes plus habituées. Pour les débutants, la formation est axée principalement sur la connaissance des principes légitimistes (en particulier les lois fondamentales auxquelles sont rajoutées quelques notions de philosophie politique tirées de Saint Thomas et d'histoire).

Pour le deuxième niveau, les thèmes retenus étaient ceux étudiés dans les différents groupes d'études constitués à l'intérieur des cercles, en particulier le nationalisme (cercle Jean de Beaumanoir), Rousseau (cercle Saint Yves), et un thème plus historique du cercle Georges Cadoudal : autorité et institutions dans la pensée catholique sous la III^{ème} république ; du catholicisme de l'Action Française au marxisme de l'Action Catholique. Ces différents sujets qui ont formé la trame de la réflexion ont été complétés par des exposés et des conférences (Massis et Bernanos, la loi fondamentale de catholicité, la chevalerie...).

8. Quel objectif visez-vous ?

L'objectif aujourd'hui est de diversifier le recrutement et de rétablir un contact plus fort avec les anciens participants.

9. Existe t-il une progression dans l'enseignement de l'université au fil des ans ?

Oui, et nous pensons qu'il s'agit là de ce qui constitue précisément le point positif le plus évident et le plus important de notre travail. Le niveau a beaucoup progressé, grâce au travail poursuivi simultanément dans les cercles pendant l'année mis en commun pendant cette session d'été. C'est pour nous très important de travailler en lien avec les cercles : cela permet de mettre en commun le travail de personnes qui n'ont pas forcément la possibilité de se rencontrer autrement.

10. Les étudiants ont-ils le même niveau ?

Non, puisqu'il y a régulièrement

des nouveaux arrivants qui nous rejoignent (environ le quart des effectifs chaque année), dont l'âge va de moins de quinze à soixante dix ans environ.

11. Comment travaillez-vous ?

Nous travaillons par groupe d'étude de quatre à six personnes. Chaque groupe est dirigé par une personne ayant déjà suivi la session d'été pendant plusieurs années. Ce travail en groupe d'étude occupe environ les deux tiers du temps d'étude (entre deux et trois séances de deux heures par jour). Ce travail en petit groupe est très important pour permettre à chaque participant de réfléchir par lui-même sur les sujets abordés, et surtout d'en discuter.

Il y a également les exposés, réalisés par un des membres devant son groupe d'étude ou tous les groupes réunis (un par jour, durant une heure). Enfin, il y a les conférences réalisées par un intervenant extérieur (une par jour, de deux heures environ).

12. Pourquoi cette méthode ?

Elle s'est mise en place au cours des ans. La variation des modes d'étude permet de maintenir l'attention des "étudiants" tout au

long de la journée, en particulier des plus jeunes pour lesquels ce travail de réflexion et de discussion n'est pas habituel durant l'été.

13. Vers quelles activités orientez-vous les étudiants à l'issue de cette université ?

La lecture, la discussion, l'écriture. Nous nous efforçons de leur donner la soif d'apprendre : s'instruire, réfléchir, échanger pour ensuite transmettre à leur tour ce qu'ils auront reçu. Il s'agit d'acquérir une véritable culture politique, l'intelligence de la société dans laquelle ils vivent, des familles jusqu'à l'Etat.

Ces activités sont donc la lecture d'ouvrages sur les thèmes abordés qui les auront le plus intéressés. Ensuite la discussion, en particulier dans les cercles et groupes d'étude adhérents à l'UCLF, dans leur famille et leur milieu professionnel si cela se présente. Enfin, la rédaction d'articles, d'exposés et d'études plus longues pour ceux qui veulent bien s'y appliquer, afin de développer les activités de nos revues et des cercles qui assurent la diffusion de la pensée légiti-

miste.

14. Qu'envisagez-vous pour l'année prochaine ?

Il y aura probablement un déplacement géographique : à priori en Anjou, mais cela n'est pas encore certain, peut être un retour dans le Nivernais.

Enfin, nous modifierons le choix des dates : actuellement, la session s'est toujours déroulée du dimanche soir au vendredi matin. La prochaine session aura lieu probablement du mardi soir au dimanche soir, afin de permettre à ceux qui ont un emploi de participer aux deux journées du week-end sans prendre sur leurs vacances annuelles. Cela nous permettra de voir revenir un certain nombre d'anciens qui aujourd'hui ne peuvent se libérer en semaine, mais qui pourraient assez facilement prendre un samedi-dimanche pour cette activité de l'IREM.

Un grand merci, cher Monsieur pour la complaisance avec laquelle vous avez bien voulu répondre à nos questions. Nous espérons ainsi que nos lecteurs découvriront avec intérêt cette université.

René de Surville

Vie pittoresque et valeureuse d'un cardinal : Anatole de Cabrières (1830-1921)

Vie pittoresque et valeureuse d'un cardinal : Anatole de Cabrières (1830-1921), par Marguerite Puget, aux Editions Clovis

"Le soleil a ses taches", écrivait François Bluche parlant de Louis XIV. Le cardinal de Cabrières n'échappe pas à la règle : il était orléaniste, il participait au "sacrement de vote", selon l'expression d'Augustin Cochin.

Mais pourquoi commencer à parler d'un cardinal aussi prestigieux que le cardinal de Cabrières

par ses défauts ? De tels personnages ne sont pas si courants (surtout à l'époque du ralliement...) que l'on s'attache à mettre en exergue leurs défauts.

Si nous avons pensé devoir procéder de cette manière, c'est parce que l'ouvrage, dont nous effectuons la recension, présente ces deux taches comme des qualités, et qu'il nous semblait difficile de laisser passer sans remarque. Marguerite Puget commence ainsi : "Cabrières Anatole, a voté !" "La voix du stentor

a retenti dans le bureau de vote montpelliérain".

Il est donc regrettable de commencer la vie d'un homme d'Eglise aussi riche par cette misère électorale. La proximité des élections municipales (2008) explique probablement cette faiblesse chez ceux qui ne sont pas revenus de "l'illusion démocratique" (au moins en pratique, si ce n'est en théorie).

Enfin, l'orléanisme de Mgr de Cabrières, qui était celui de la grande masse des royalistes à l'époque, est présenté comme "tout

naturel”¹ ! L’auteur serait-il affecté par la même erreur ? Cette usurpation des Orléans n’avait rien ni de naturel ni de surnaturel, et s’explique sans doute autant par l’éloignement des Bourbons-Anjou que par le sentimentalisme politique général des hommes issus du romantisme (“*loin des yeux, loin du cœur...*”).

Mais, somme toute peu importe : Anatole de Cabrières était cardinal, non pas homme politique. On se contentera donc d’ignorer ces deux “*taches*” en regrettant simplement le soin mis par l’auteur à les présenter comme des qualités.

Que retenir de cette “*Vie pittoresque*” ? Son principal mérite est

de présenter en quelques dizaines de pages et dans un langage agréable à lire l’action de celui qui fût une des figures les plus marquantes de l’épiscopat français sous la troisième république. Cette plaquette permet de faire découvrir aux plus jeunes cet homme d’Église exceptionnel, adversaire résolu du ralliement et de toutes les trahisons qui s’y rattachent, de la démocratie chrétienne à l’œcuménisme.

Le principal ouvrage biographique consacré à la vie du cardinal était celui du chanoine Bruyère, aux Éditions du Cèdre, très bien écrit mais épuisé. Aussi, l’ouvrage de madame Puget vient

à point nous permettre de faire découvrir et entretenir la mémoire de ceux qui nous ont précédés dans le combat “pour Dieu et pour le roi”.

Si nous avons mis en exergue les deux “*taches*” précitées, il demeure que nous conseillons vivement la lecture et la diffusion de cette biographie, bien écrite et facilement accessible même à ceux qui ne connaissent pas particulièrement la période.

A offrir aux filleuls et filleules, aux communions et confirmations, à Noël et à Pâques, aux amis et amies, ... , à consommer sans modération.

Gédéon

1) “*A la mort du comte de Chambord, Mgr de Cabrières reconnu tout naturellement comme héritière la famille d’Orléans dont il devint l’ami.*”, page 63.

Livre reçu

De l’illusion démocratique au réalisme social

par Adrien Loubier (Editions Sainte-Jeanne d’Arc, Les Guillots, 18260 Villegenon).

Plusieurs siècles sont parfois nécessaires pour que l’illusion d’un sophisme fasse son chemin parmi les esprits faux, et finisse par produire une théorie que des hommes pervers s’efforcent de mettre en

pratique. C’est ainsi que nous découvrons, chez un théologien du XVI^e siècle, les illusions d’une “démocratie hypothétique”, qui firent surface avec Rousseau au XVIII^e siècle, et qui bouleversent le monde depuis.

Cette théorie méritait d’être connue, ainsi que l’auteur de l’essai la décrit de façon critique. Face à ces erreurs de l’intellectualisme, on trouvera ici un rap-

pel des fondements de la cité : d’abord la famille, que les États “modernes” s’appliquent à détruire, sans laquelle les tours de Babel de la démocratie universelle ne sont que des châteaux de cartes qui s’écroulent les uns sur les autres ; ensuite le réalisme social, sur lequel peuvent se construire des sociétés viables et durables, telles que les figurent encore nos vieux villages de la France profonde.

Gédéon

Manifeste Légitimiste

Depuis quelques mois est enfin disponible une troisième édition du “manifeste légitimiste”. Ce titre peut surprendre, paraître réducteur. Il est également une innovation dans notre “famille de pensée” et concurrence largement des ouvrages comme *Les fondements de la cité* ou le *Pour qu’il règne* de Jean Ousset. Pourquoi un tel titre, un tel

ouvrage ? Nous avons donc interrogé le responsable de l’IREM afin d’y apporter quelques réponses.

1. M. de Pinieux, vous êtes l’un des responsables du manifeste, en êtes-vous l’instigateur ?

Je ne suis pas à l’origine de ce projet, antérieur à mon arrivée à

l’UCLF. Le premier Manifeste légitimiste édité par l’UCLF était un projet commun du président de l’UCLF¹ et du président du CLIF (Cercle Légitimiste d’Ile de France) : il me semble que ce sont eux qui l’ont rédigé au début des années 80.

La deuxième édition a été réalisée en 2004 par un membre du cercle

Georges Cadoudal (à une centaine d'exemplaires seulement). La troisième édition a été lancée par souscription en 2006 (mille exemplaires), toujours par la même personne.

2. Pouvez-vous nous préciser l'objectif de ce manifeste ?

L'objectif était de rassembler les études faites depuis une vingtaine d'années dans les cercles et en particulier lors du camp chouan afin de mettre à la disposition des légitimistes un outil de référence où puiser les éléments d'une formation solide à diffuser auprès des adhérents.

3. Pensez-vous l'avoir atteint ?

Oui.

4. Est-ce un travail fini ou préparez-vous une suite ?

C'est un travail qui ne sera jamais fini, a priori : les études continuent, en particulier au sein de l'IREM. Il y aura donc régulièrement des mises à jour : nous préparons actuellement la quatrième édition, qui sera sans doute le double de la seconde en volume, avec des index de noms, bibliographie et table des matières. Il y aura un travail sur le 20^{ème} siècle (cercle Georges Cadoudal), jusqu'ici non abordé. Également une étude très importante sur les origines révolutionnaires du Nationalisme et ses fondements philosophiques (étude du cercle Jean de Beaumanoir). Enfin, nous espérons également intégrer quelques études supplémentaires sur les aspects philosophiques et juridiques de la légitimité, ainsi qu'une brève "histoire de l'historiographie" jointe à une bibliographie d'ouvrages de références sur les sujets abordés, car les personnes qui souhaitent se former ont souvent du mal à opérer des choix dans la masse des ouvrages édités (en lien avec le cercle Jean de Beaumanoir).

Mais je vais là plus vite que mon

cheval aurait dit je ne sais quel empereur de l'antiquité : autant les deux études sur le vingtième siècle et le Nationalisme sont bien entamées, à défaut d'être achevées, autant les études sur la philosophie et le droit sont encore hypothétiques (peut être pour une cinquième édition ?).

5. Comment le manifeste a-t-il été perçu ?

Nous avons eu des échos favorables de ceux qui l'ont reçu. Bien sur, il s'agit d'une diffusion assez confidentielle encore. Il y a presque 500 exemplaires écoulés sur mille ouvrages (dont environ 70 en service de presse). Avec l'expérience et les moyens dont vient de se doter l'UCLF grâce à l'IREM, je pense que la quatrième édition aura un impact encore plus important.

6. Quels lecteurs essayez-vous de toucher ?

Les lecteurs de la Gazette bien sûr, ainsi que les membres des Cercles. Nous avons reçu un appui précieux de la SA DPF à Chiré en Montreuil, ce qui nous a permis d'avoir une diffusion plus large que les abonnés et adhérents de l'UCLF.

7. Pouvez-vous nous préciser le contenu et la logique du manifeste ?

Toutes les études sont réalisées en vue d'une application politique, pour la mise en place d'institutions propres à la réalisation du bien commun, du règne social de Notre Seigneur Jésus Christ. Certaines sont juridiques, d'autres philosophiques, d'autres enfin plus historiques. L'objectif est d'aborder la politique comme science architectonique de toutes les autres sciences, afin d'avoir des repères solides pour fonder toute analyse politique contemporaine, en particulier par rapport à la "praxis" démocratique dont les contre-

révolutionnaires n'arrivent pas à sortir depuis 200 ans.

Les pages juridiques sont consacrées aux lois fondamentales.

Les pages philosophiques sont issues de Saint Thomas, et permettent de placer la nature humaine comme point de départ de toute la réflexion politique.

Les pages historiques intitulées "Légitimistes et légitimité" retracent les heurs et malheurs de ceux qui se sont illustrés dans la défense du bien commun. L'objectif est de mieux comprendre (et poursuivre) le combat légitimiste aujourd'hui au sein de la nébuleuse "contre-révolutionnaire".

8. Qu'apporte t-il de nouveau dans le combat actuel ?

Une meilleure connaissance de la politique légitimiste, donc catholique, qui en a grand besoin : il n'est qu'à voir les divagations crypto-païennes de la nouvelle droite nationaliste où se perdent tant de catholiques qui, selon le mot de Joseph de Maistre, confondent "contre-révolution" et "révolution contraire" : c'est sans doute ce qui fait l'originalité du Manifeste par rapport à d'autres "manuels" contre-révolutionnaires qui non seulement refusent de remettre en cause les institutions matérialistes en place, mais refusent même d'envisager une quelconque action en dehors de ce système (le vote) dont la fin et la nature sont matérialistes.

9. Comment a-t-il été conçu, et par qui ?

Comme je vous l'ai dit précédemment, le premier Manifeste a été conçu par le président de l'UCLF et le président du CLIF. Le président de l'UCLF étant décédé à ce jour, seul le président du CLIF pourrait répondre précisément à cette question. Concernant la troisième édition, c'est un membre du Cercle Georges Cadoudal qui s'est

contenté de reprendre les études réalisées depuis une quinzaine d'années pour constituer un recueil

10. Le titre n'est-il pas réducteur ?

Non.

Nous avons bien conscience que le terme "légitimiste" ne naît pas en 1954 avec le lancement de la Gazette Royale et la fondation de l'Union des Cercles Légitimistes de France. De même, nous ne saurions

prétendre aujourd'hui incarner à nous seuls la Légitimité.

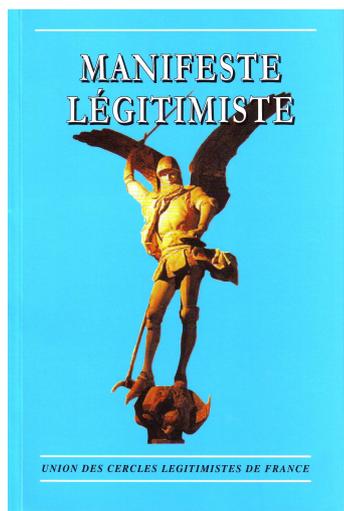
Est légitime ce qui est juste : autant dire que, même en limitant le terme à son acception politique, l'étude ne se limite en aucun cas à l'étude d'un mouvement ou de groupements. Ce sont les principes qui sont défendus et illustrés : il n'y a aucune logique de partis, puisque l'UCLF a toujours refusé la politique électorale. La politique est envisagée

dans sa plus grande étendue, comme moyen de la justice dans la cité : rendre à chacun ce qui lui est dû, aux hommes comme à Dieu.

Nous espérons, chers lecteurs, avoir satisfait, au moins en partie, à votre curiosité et nous remercions M. de Pinieux d'avoir bien voulu nous répondre.

René de Surville

1 A l'époque : M. Gérard Saclier de la Bâtie



Pensez à commander votre *Manifeste légitimiste*

Cet ouvrage est à commander auprès de **Mme L-E. du Bouexic, Pinieux, 56220 Limerzel**, au prix de **24,00 euros**, franco de port, chèque libellé à l'ordre de l'UCLF.

Table des matières :

- Introduction à la politique,
- Légitimité naturelle et légitimité théologique,
- Autorité et institutions politiques,
- Du bon exercice de l'autorité royale,
- La légitimité contestée,
- Les corporations : utopie ou idée neuve ?
- Deux pièges en temps de crise : naturalisme et providentialisme,
- Essai sur le libéralisme pratique. Action du catholique dans une société révolutionnaire,
- Légitimiste et légitimité,
- Conclusion et perspective,
- Index des noms cités.

Avis des lecteurs :

" Monsieur,
Votre ouvrage " Manifeste légitimiste ", ou du moins la rédaction que vous avez patronné de cet ouvrage, m'est bien parvenu et je vous en remercie de tout cœur.

La légitimité de la succession monarchique française s'est toujours accordée au combat de la foi catholique pour le Christ-Roi.

C'est pourquoi je ne peux que vous féliciter de votre engagement monarchique et catholique... "

B. T. de M.

" Nous n'avons rien perdu pour attendre ! Le nouveau Manifeste Légitimiste est excellent, spécialement les différentes parties du chapitre : Légitimiste et Légitimité.

Je tiens à vous en remercier et à vous en féliciter ainsi que les différents auteurs de l'ouvrage.... "

" Merci pour votre envoi du Manifeste Légitimiste, que j'étudie le crayon à la main. Je vous félicite pour ce bon et si utile travail... " J-P. L. (86).

" Grand merci de votre envoi... On y trouve beaucoup d'arguments assez convaincants, d'autres un peu moins... " G. de V. (37)

" ...Je pense en effet que cette synthèse à la fois politique et historique était nécessaire, tout particulièrement pour former les

jeunes générations et leur manifester que la royauté en France n'est pas un passé révolu.... " R. de C. (92).

" Cet ouvrage arrive à point au moment où de nombreux catholiques s'interrogent sur leur avenir politique tandis que de trop nombreux autres désespèrent du choix républicain qu'ils ont fait.

Aussi je vous félicite du travail accompli, qui est un levain extraordinaire dans la pâte catholique et française en mal d'espérance. " P. J-M. (36).

" Un grand merci pour ce Manifeste Légitimiste tout récemment sorti de l'imprimerie. " Ph. R. (02).

La Saint-Louis en Bretagne



Les participants devant le château de La Hunaudaye.

Chaque année l'Institut de la Maison de Bourbon fête la "Saint-Louis" dans une province française. Pour 2008, c'est la Bretagne qui avait été retenue.

Le 24 août, après une messe célébrée dans le trop méconnu rite dominicain traditionnel par le R.P. Augustin Pic o.p., en la chapelle de Notre-Dame de Béléan à

Ploëren (56), nous nous sommes retrouvés au pied du monument du comte de Chambord à Ste-Anne-d'Auray.

Laurent Legrip de la Rozières, Secrétaire Général de l'IMB, et Pierre Bodin, Président de l'UCLF, ont, alors, déposé une gerbe au pied de la statue du prince dont c'était, jour pour jour, le 125^{ème} anniversaire de la disparition.

Le repas, servi au restaurant *La Croix Blanche*, à Ste-Anne-d'Auray, permettait à tous de reprendre des forces pour ensuite visiter la basilique Ste-Anne, la Chartreuse d'Auray, le mausolée de Georges Cadoudal à Kerléano où les propriétaires du manoir nous réservaient un émouvant ac-

cueil. Une halte au Champ des Martyrs clôturait cette journée bien remplie.

Le 25 août, le colonel de Longeaux nous accueillait pour une messe, toujours célébrée par le R.P. Pic, en la chapelle de son château du Guillier à Plédéliac (22).

La visite du château et de ses dépendances précédait un excellent repas servi sur place.

C'était ensuite la visite du château médiéval de La Hunaudaye et de la chapelle du St-Esprit.

La journée se terminait par la visite du château de La Guyomarais où M. et Mme de La Blanchardière nous faisaient revivre les derniers instants du marquis de la Rouërie avant de nous conduire jusqu'à sa tombe et de nous convier à partager des rafraîchissements bien appréciés.

Activités annoncées

Samedi 27

Dimanche 28 septembre 2008 :
96^{ème} Pèlerinage Légitimiste à Ste-Anne-d'Auray en Bretagne.

Samedi :

- Marche de Vanne à Ste-Anne-d'Auray - Soirée légitimiste.

Dimanche :

- Messe à la Chapelle du Champ des Martyrs.
- Cérémonie au monument du comte de Chambord - Repas au restaurant *La Croix Blanche*.
- Conférence de M. l'abbé Alain Lorans : *Modernité et Légitimité*.
- Stands.

Renseignements : Fédération Bretonne Légitimiste - Adresse : BP 10307 Rennes cedex 7 - Numéro de téléphone : 09 71 31 10 40 - Courriel : fed.bretonnelegitimiste@orange.fr.

Vendredi 10 octobre 2008 :

- **A 19h00 :** Messe en l'église Saint-Eugène - Sainte-Cécile (4bis rue Ste-Cécile, 75009 Paris), à la mémoire des victimes civiles et militaires de la révolution française, organisée par la Section Paris/Ile de France de l'Association Vendée Militaire.

- **A 20h45 :** **Veillée vendéenne**, organisée par la section Paris/Ile de France de l'Association Vendée Militaire (J.-L. Caffarel, 13 avenue du Maréchal Leclerc, 77230 Dammartin-en-Goële), animée par Dominique Lambert de la Douasnerie *Les futurs officiers vendéens et le 10 août 1792*
- Centre Vergère, 9, rue Bergère, 75009 Paris. (Entrée libre)

Samedi 11 octobre 2008 :

- **A 12h30 :** **Banquet** de la Vendée Militaire au restaurant *Les Écuries du Lion d'Argent*, 8 rue Bachaumont, 75002 Paris. Prix du repas : 28 euros. Réservation auprès de Jean-Louis Caffarel, 13 avenue du Maréchal Leclerc, 77230 Dammartin-en-Goële, avant le 2 octobre 2008.

Congrès des légitimistes de l'Ouest :

Renseignements auprès de la FBL, BP 10307 Rennes cedex 7, tél. : 09 71 31 10 40, courriel : fed.bretonnelegitimiste@orange.fr.

25, 26 et 27 octobre 2008 :
Pèlerinage international du
Christ-Roi à Lourdes :

150^{ème} anniversaire des Appari-
tions. Année Jubilaire : 8 dé-
cembre 2007 - 8 décembre 2008.

Renseignements : M. et Mme Bar-
rère - Tél. 05 62 45 60 05 -
Courriel :
jeanmarie.barrere@wanadoo.fr

Carnet du Jour

" Information non disponible "

Sommaire

<i>De la nébuleuse démocratique à une restauration de la monarchie</i>	p. 1
<i>Il y a cent trente ans : le Congrès de Berlin</i>	p. 2
<i>Communiqué</i>	p. 3
<i>McCain versus Obama</i>	p. 3
<i>Quelques nouvelles sur l'économie mondiale</i>	p. 4
<i>La France au fil des jours</i>	p. 5
<i>Sites Internet à visiter</i>	p. 7
<i>Sur le déficit commercial français</i>	p. 8
<i>La Révolution française et le travail</i>	p. 8
<i>Nos communautés rurales dans l'ancienne France...</i>	p. 11
<i>Le Vœu de Louis XIII dans l'histoire de France (suite)</i>	p. 12
<i>À propos du 9 novembre</i>	p. 13
<i>Étude : L'Antiquité, le Christianisme, l'Islam, les Lumières et la Bête</i>	p. 14
<i>Contribution à l'histoire du droit de propriété en France</i>	p. 16
<i>Session d'été 2008 de l'IREM</i>	p. 18
<i>Vie pittoresque et valeureuse d'un cardinal</i>	p. 19
<i>Livre reçu</i>	p. 20
<i>Manifeste Légitimiste</i>	p. 20
<i>Commander le Manifeste Légitimiste</i>	p. 22
<i>La Saint-Louis en Bretagne</i>	p. 23
<i>Activités annoncées</i>	p. 23
<i>Carnet du jour</i>	p. 24

Abonnement - secrétariat

Afin de ne pas surcharger le travail
de secrétariat, nous remercions les lec-
teurs de **La Gazette Royale** de bien
vouloir renouveler spontanément leur
abonnement, sans attendre de lettre de
rappel.

Les (ré)abonnements sont à libeller à
l'ordre de l'U.C.L.F. et à adresser à :

U.C.L.F.,

Dominique Coudé

Pont Gwenn

22420 Plouaret

Tél. : 02 96 38 89 26

Abonnement normal 15,00 €

Abonnement électronique 10,00 €

Abonnement étranger 17,00 €

Abonnement de soutien 20,00 €

C.C.P. La Source 747 47 M

Imprimé par : association Union des Cercles Légitimistes de France.

Directeur de la publication : H. Saclier de la Bâtie.

Président : Pierre Bodin.

Rédacteur en Chef : Dominique Coudé.

Vice-président : Dominique Coudé.

UCLF : 144, rue des Professeurs Pellé 35700 Rennes

Dépôt légal : septembre 2008

courriel : uclf@orange.fr